

Agence canadienne d'inspection des aliments

Budget des dépenses 2010-2011

Partie III—Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé par :

L'Honorable Gerry Ritz
Ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire
Ministre de la Commission canadienne du blé



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency



Budget des dépenses 2010-2011

Rapport sur les plans et les priorités

Agence canadienne d'inspection
des aliments

Canada

Table des matières

| | |
|--|----|
| Message du ministre | 1 |
| Section I : Survol de l'Agence. | 2 |
| 1.1 Raison d'être | 2 |
| 1.2 Responsabilités | 2 |
| 1.3 Information organisationnelle | 3 |
| 1.4 Résultats stratégiques et Architecture des activités de programme | 4 |
| 1.5 Sommaire de planification. | 5 |
| 1.5.1 Ressources financières et humaines | 5 |
| 1.5.2 Tableaux du sommaire des prévisions | 6 |
| 1.6 Contribution des priorités à l'atteinte des résultats stratégiques | 10 |
| 1.7 Analyse des risques | 12 |
| 1.8 Profil des dépenses. | 14 |
| 1.8.1 Tendances au chapitre des dépenses. | 14 |
| 1.8.2 Postes votés et législatifs. | 15 |
| Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique | 16 |
| 2.1 Résultat stratégique 1 : Les risques pour la santé du public associés à l'approvisionnement alimentaire et à la transmission de maladies animales aux humains sont atténués et gérés | 16 |
| 2.1.1 Sommaire des activités de programme | 17 |
| • Risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition | 17 |
| • Risques liés aux zoonoses | 20 |
| 2.1.2 Faits saillants de la planification. | 21 |
| 2.1.3 Avantages pour les Canadiens | 22 |
| 2.2 Résultat stratégique 2 : Assurer le maintien des ressources végétales et animales. | 22 |
| 2.2.1 Sommaire des activités de programme | 23 |
| • Risques liés à la santé des animaux et systèmes de production | 23 |
| • Risques liés à la protection des végétaux et systèmes de production | 24 |
| • Protection de la biodiversité. | 26 |
| 2.2.2 Faits saillants de la planification. | 27 |
| 2.2.3 Avantages pour les Canadiens | 27 |

| | | |
|-------|--|----|
| 2.3 | Résultat stratégique 3 : Contribuer à la protection du consommateur et à l'accès aux marchés grâce à l'application de principes scientifiques et de normes | 27 |
| 2.3.1 | Sommaire des activités de programme | 28 |
| | • Cadre de réglementation intégré | 28 |
| | • Accès aux marchés nationaux et internationaux | 30 |
| 2.3.2 | Faits saillants de la planification. | 31 |
| 2.3.3 | Avantages pour les Canadiens | 31 |
| 2.4 | Services internes | 31 |
| 2.4.1 | Sommaire des activités de programme | 31 |
| 2.4.2 | Faits saillants de la planification. | 33 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| vi | Section III : Renseignements supplémentaires | 34 |
|-----------|---|-----------|

Message du ministre



Le gouvernement du Canada est déterminé à maintenir un système de la salubrité des aliments solide et rigoureux qui protège les familles canadiennes de sorte qu'elles puissent avoir confiance dans la salubrité des aliments qu'elles achètent.

Ayant moi-même déjà été producteur et éleveur de bétail, je sais que les agriculteurs canadiens cultivent des aliments sains et de grande qualité pour nos familles. De concert avec nos partenaires des provinces, des territoires et de l'industrie, nous travaillons assidûment à la défense des intérêts des agriculteurs du pays.

J'emploie ici sciemment le mot partenaires. En effet, collaborer étroitement avec le secteur et les autres paliers de gouvernement constituera toujours la meilleure façon d'affronter les défis d'aujourd'hui et de demain tout en tirant parti de nos points forts.

Il existe un autre partenariat solide qui vise à faire avancer les intérêts de nos agriculteurs. Les sept organismes qui composent le portefeuille du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire - Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Financement agricole Canada, la Commission canadienne des grains, la Commission canadienne du lait, le Conseil des produits agricoles du Canada et la Commission de révision agricole du Canada – ont chacun leur mandat particulier et poursuivent leurs propres activités. Parallèlement, ces organismes ont aussi en commun certaines responsabilités et sont au service d'un grand nombre des mêmes clients.

Le gouvernement du Canada travaillera diligemment avec ses partenaires pour continuer d'améliorer et de moderniser les aspects réglementaires et de mettre à profit les possibilités qui s'offrent à lui pour modifier sa structure législative. De tels efforts permettront à l'ACIA de demeurer à l'avant-garde en matière de développement technologique et scientifique. Ces efforts influenceront également sur l'établissement de normes nationales et internationales qui reposent sur les sciences et la technologie les plus récentes et contribueront à un contexte commercial plus prévisible et plus sûr.

Le gouvernement du Canada continuera également de collaborer avec ses partenaires, ainsi que d'autres gouvernements et intervenants pour renforcer sa capacité de prévenir les urgences liées à la salubrité des aliments, à la santé animale et à la protection des végétaux, de s'y préparer et d'intervenir le cas échéant.

L'ACIA fera état des progrès réalisés à l'égard de ce plan dans son Rapport sur le rendement 2010-2011.

L'honorable Gerry Ritz, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et
ministre de la Commission canadienne du blé

Section I – Survol de l'Agence

1.1 Raison d'être

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est le plus grand organisme canadien de réglementation à vocation scientifique. Elle emploie près de 7 200 professionnels partout au Canada, dans la région de la capitale nationale et dans les quatre centres opérationnels (Atlantique, Québec, Ontario et Ouest). L'ACIA s'est engagée à protéger les aliments, les animaux et les végétaux, essentiels à un approvisionnement alimentaire et à des ressources animales et végétales sûrs et accessibles, ce qui contribue à améliorer la santé et le bien-être des Canadiens, l'environnement et l'économie.

Les activités de l'ACIA aident à protéger les consommateurs d'aliments Canadiens et importés, la production agricole canadienne (y compris la foresterie) et l'environnement. Elles profitent donc à tous ceux qui interviennent dans le continuum agroalimentaire, par exemple les agriculteurs, les pêcheurs, les experts-forestiers, les transformateurs, les distributeurs (importateurs et exportateurs) et les consommateurs.

CADRE LÉGISLATIF DE L'ACIA

- *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*
- *Loi sur les produits agricoles au Canada*
- *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*
- *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation (en ce qui concerne les aliments)*
- *Loi relative aux aliments du bétail*
- *Loi sur les engrais*
- *Loi sur l'inspection du poisson*
- *Loi sur les aliments et drogues (en ce qui concerne les aliments)*
- *Loi sur la santé des animaux*
- *Loi sur l'inspection des viandes*
- *Loi sur la protection des obtentions végétales*
- *Loi sur la protection des végétaux*
- *Loi sur les semences*

1.2 Responsabilités

L'ACIA est chargée d'administrer et d'appliquer 13 lois fédérales et 38 règlements qui se rapportent à la salubrité et l'étiquetage des aliments vendus au Canada et qui contribuent au maintien des ressources végétales et animales. L'ACIA partage de nombreux domaines de responsabilité avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les autorités provinciales, territoriales et municipales, de même que d'autres intervenants.

PRINCIPAUX PARTENAIRES FÉDÉRAUX DE L'ACIA

- Agriculture et agroalimentaire Canada
- Agence des services frontaliers du Canada
- Commission canadienne des grains
- Environnement Canada, y compris le Service canadien de la faune
- Pêches et Océans Canada
- Affaires étrangères et Commerce international Canada
- Santé Canada
- Industrie Canada
- Ressources naturelles Canada, y compris le Service canadien des forêts
- Agence de la santé publique du Canada
- Sécurité publique Canada

Dans un contexte opérationnel complexe, l'Agence travaille avec ses partenaires à appliquer des mesures de contrôle pour la salubrité des aliments, à gérer les risques et les urgences liés à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des végétaux, ainsi qu'à promouvoir l'élaboration de systèmes de salubrité des aliments et de lutte contre les maladies pour assurer la salubrité et la qualité supérieure des produits canadiens issus de l'agriculture, de l'aquaculture, de la pêche et de l'agroalimentaire. Les activités de l'Agence comprennent : la vérification de la conformité des industries aux normes canadiennes et internationales, l'agrément et l'inspection des établissements, l'analyse des aliments, des animaux, des végétaux et des produits connexes, ainsi que l'approbation de l'utilisation de nombreux entrants agricoles.

À l'ACIA, la prise de décisions éclairées se fonde sur des recherches scientifiques opportunes, pertinentes et d'une grande qualité. L'élaboration des politiques ainsi que la conception et l'exécution des programmes reposent sur les principes scientifiques suivants : prévisions, avis, évaluation des risques, l'impact sur la recherche et le développement des normes internationales et services d'analyse. Le type d'avis scientifiques dont les décideurs ont besoin est de plus en plus complexe et la demande d'avis, de produits et de services scientifiques est constamment en hausse.

La complexité de cet environnement opérationnel est attribuable à l'évolution des sciences et de la technologie, aux nouvelles pratiques commerciales et de production, à l'augmentation du volume des échanges de produits provenant d'un plus grand nombre de marchés, à l'évolution des demandes des consommateurs attribuable aux tendances démographiques et sociales, à la vulnérabilité croissante des humains et des animaux, aux changements climatiques et écosystémiques, et aux normes internationales plus rigoureuses. Ces facteurs complexifient les risques que doit atténuer l'ACIA et lui imposent de nouvelles exigences pour ce qui est de l'inspection et de la certification. Dans le contexte opérationnel mondial, l'Agence continuera à investir dans le renforcement de ses capacités et à évaluer les nouvelles sources de risque dans le cadre d'une stratégie de prévention avant la frontière.

Les États-Unis (É.-U.) viennent d'annoncer l'adoption d'une série de mesures visant à améliorer leur système de salubrité des aliments. D'autres pays, notamment le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les membres de l'Union européenne, ont également fait progresser des initiatives visant à moderniser leur système de salubrité des aliments produits au pays et importés. Ces modifications réglementaires ont élevé les attentes quant à la nécessité pour les partenaires commerciaux de se conformer aux normes internationales. Pour demeurer à la fine pointe des innovations en matière de salubrité des aliments à l'échelle mondiale, l'ACIA investira dans son infrastructure nationale afin d'accroître l'efficacité du système canadien de salubrité des aliments. L'Agence continuera à atténuer les risques pour la santé du public associés aux maladies d'origine alimentaire et aux autres dangers pour la santé qui menacent le système d'approvisionnement alimentaire de même qu'à gérer les incidents liés à la salubrité des aliments, en adoptant une méthode cohérente de conformité et d'application pour tous les produits alimentaires, qu'ils soient produits au pays ou importés.

Étant donné que le Canada et d'autres pays ont des systèmes de production hautement intégrés en matière de salubrité des aliments et de santé animale et protection végétale, l'Agence et ses principaux partenaires commerciaux (p. ex. les États-Unis) ont avantage à continuer de consolider leurs relations. Sur le plan de la salubrité des aliments, l'ACIA continuera de travailler en étroite collaboration avec la « Food and Drug Administration » (FDA) et le « Food Safety and Inspection Service » (FSIS) du département de l'Agriculture des États-Unis afin de promouvoir l'amélioration de la communication et la coopération en matière de réglementation.

En collaboration avec ses partenaires, l'Agence continuera à moderniser son cadre législatif et à chercher des façons de l'améliorer, de manière à rester à la fine pointe des innovations scientifiques et technologiques. Ces travaux influenceront sur l'établissement de normes nationales et internationales qui tiennent compte des technologies et des principes scientifiques actuels et assurent un environnement commercial plus prévisible.

1.3 Information organisationnelle

L'ACIA est dirigée par un président, qui relève du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. L'Agence dispose d'une structure où tous les chefs de direction générale assument des responsabilités particulières qui permettent d'atteindre chacun des objectifs stratégiques de l'ACIA. La figure 1 illustre les rapports hiérarchiques au sein de l'ACIA.

L'ACIA, qui a son administration centrale dans la Région de la Capitale nationale, est organisée en quatre centres opérationnels (Atlantique, Québec, Ontario et Ouest) qui sont subdivisés en 18 bureaux régionaux, 185 bureaux locaux (y compris les postes frontaliers) et 408 bureaux dans des établissements non gouvernementaux, comme des installations de transformation. L'Agence compte également 14 laboratoires qui offrent des avis scientifiques, élaborent de nouvelles technologies, offrent des services d'analyse et effectuent des recherches.

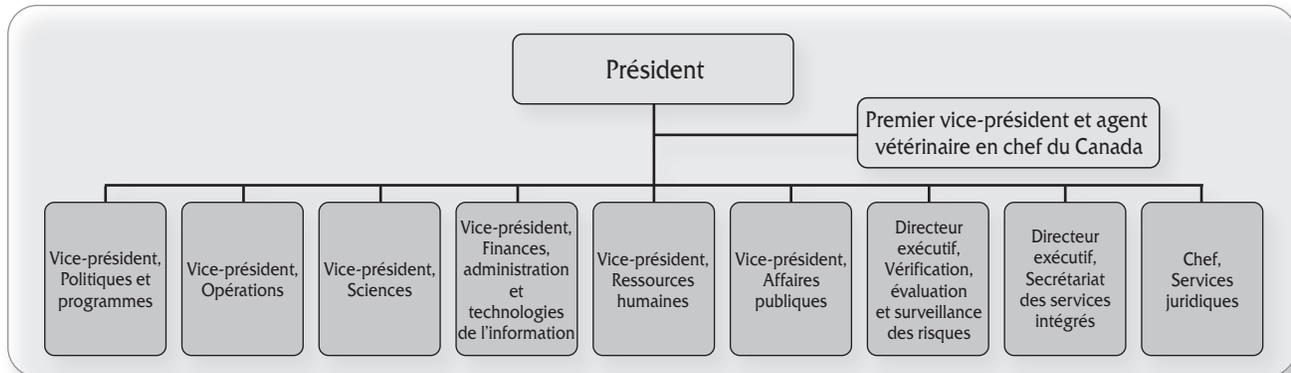


Figure 1 : Organigramme de l'ACIA

4 1.4 Résultats stratégiques et Architecture des activités de programme

Pour mener à bien sa mission de veiller à la santé et au bien-être des Canadiens, à l'environnement et à l'économie en assurant la salubrité des aliments ainsi que la santé des animaux et la protection des végétaux, l'ACIA doit atteindre trois résultats stratégiques¹ appuyés par huit activités de programme. L'Architecture des activités de programme (AAP) de 2010-2011, à la figure 2, montre l'adéquation entre les résultats stratégiques de l'Agence et ceux du gouvernement du Canada. Elle permet aussi de comprendre comment l'Agence prévoit affecter et gérer ses ressources pour atteindre les résultats attendus. L'Agence revoit annuellement ses priorités pour gérer efficacement ses ressources dans le cadre de l'AAP et pour privilégier les bons secteurs d'intervention en vue d'atteindre les résultats stratégiques. Les cinq priorités établies pour 2010-2011 sont décrites plus en détail aux sections 1.6 et II.

1.5 Sommaire de planification

Le cadre de planification de l'ACIA repose sur la Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) du Secrétariat du Conseil du Trésor qui comprend les résultats stratégiques, une AAP et la structure de gouvernance connexe. L'ACIA poursuit le renouvellement de son AAP et du Cadre de mesure du rendement (CMR) correspondant et prévoit s'orienter vers la planification horizontale fondée sur les priorités des secteurs d'activités de l'Agence (salubrité des aliments, santé des animaux et protection des végétaux). L'ACIA adopte une méthode de planification intégrée et tient compte des conséquences de plusieurs facteurs, y compris l'environnement mondial et national et les priorités du gouvernement. Elle tient également compte de ses risques stratégiques, de sa capacité en ressources humaines et financières, de son rendement antérieur et des leçons apprises.

Voici les engagements clés de l'ACIA pour 2010-2011 :

- Donner suite aux principales recommandations formulées dans le *Rapport de l'enquêteur indépendante sur l'écllosion de listériose de 2008*, ainsi que les recommandations du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes (sous-comité de la salubrité des aliments).
- S'employer à améliorer davantage et à mettre en œuvre le Système de vérification de la conformité (SVC).
- Mettre en œuvre des initiatives associées à la traçabilité des animaux, dans le cadre de l'initiative *Cultivons l'avenir*.
- Répondre aux recommandations de la vérificatrice générale au sujet de la protection des végétaux.
- Continuer à améliorer et à actualiser le cadre de réglementation de l'Agence et à tirer profit des occasions lui permettant de modifier son cadre législatif.
- Continuer à offrir des conseils scientifiques et techniques, afin de faciliter les échanges commerciaux et de maintenir l'accès aux marchés des exportations canadiennes d'aliments, de végétaux et d'animaux.

¹ Résultat stratégique : avantage à long terme et durable pour les Canadiens qui découle du mandat ou de la vision de l'Agence. Il s'agit de l'apport que l'Agence veut fournir à la population canadienne.

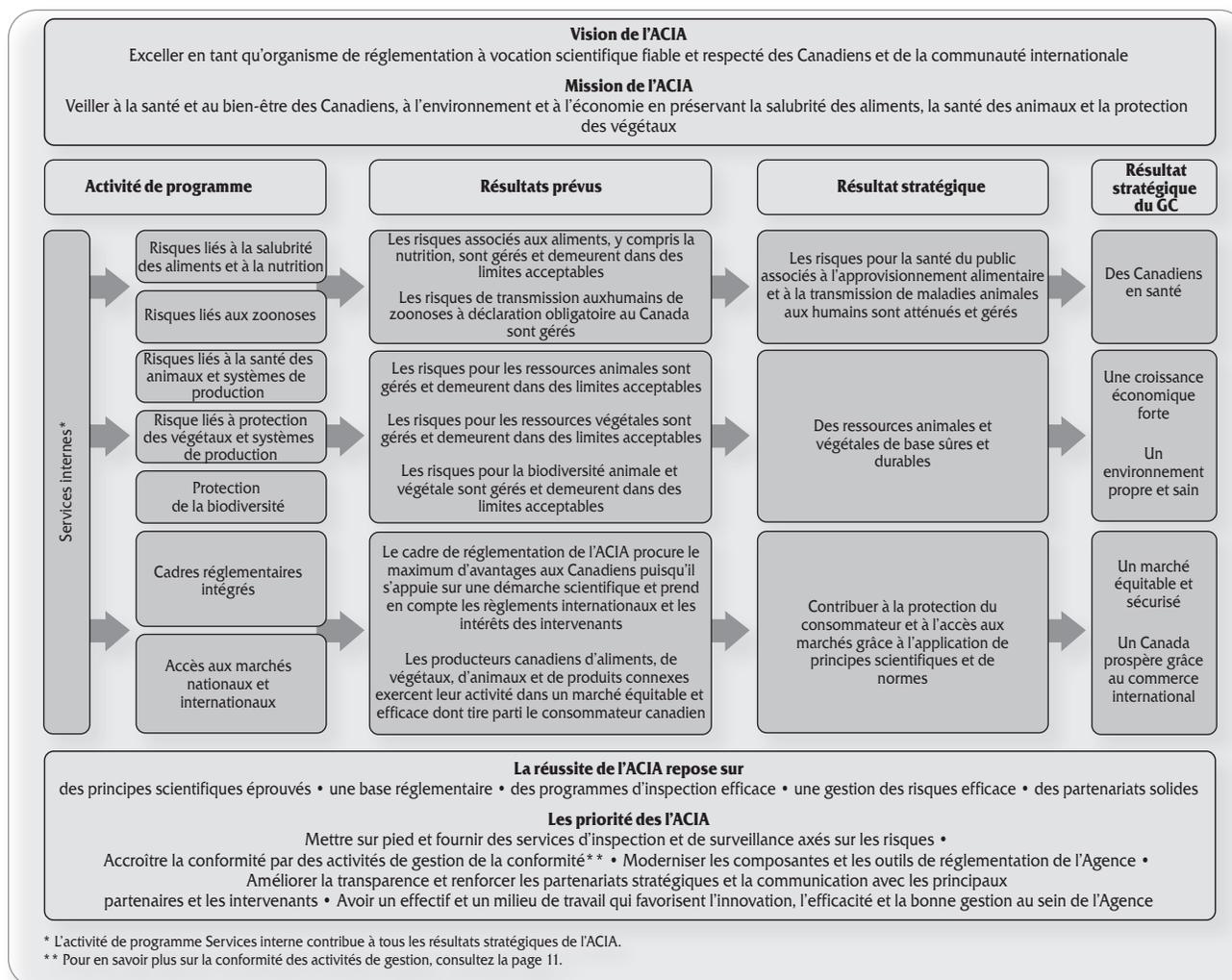


Figure 2 : Architecture des activités de programme de l'ACIA

1.5.1 Ressources financières et humaines

Depuis sa création en 1997, l'ACIA voit son budget global augmenter de façon constante. Au cours des dernières années, elle disposait d'un budget record provenant du financement d'initiatives telles que la Stratégie de préparation à une pandémie d'influenza aviaire, le Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation (PAASPAC) et le Plan d'action économique du Canada.

Les tableaux qui suivent présentent les dépenses et les ressources humaines de l'Agence prévues pour les trois prochains exercices (de 2010-2011 à 2012-2013). Ces chiffres ne tiennent pas compte des fonds supplémentaires prévus. Au cours de cette période, l'Agence recevra des fonds supplémentaires continus destinés au PAASPAC. Des fonds lui seront également alloués en 2010-2011 et en 2011-2012 spécifiquement pour la prise de mesures à la suite de l'écllosion de listériose de 2008. En 2010-2011, elle recevra des fonds réservés au Plan d'action économique du Canada. En outre, les dépenses prévues diminueront légèrement de 2011-2012 à 2012-2013, principalement en raison de la temporisation de ressources consacrées au Plan d'action économique du Canada, du Programme d'éradication du virus de la sharka et de l'intervention de l'ACIA lors de l'écllosion de listériose de 2008. Ces initiatives temporisées n'auront pas d'incidence sur le financement global de l'Agence, qui restera le même.

Tableau 1-1 : Ressources financières

| Ressources financières (en millions de dollars) | | |
|---|-----------|-----------|
| 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 |
| 689,1 | 667,8 | 658,9 |

Tableau 1-2 : Ressources humaines

| Ressources humaines (équivalents temps plein : ETP ²) | | |
|---|-----------|-----------|
| 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 |
| 6 717 | 6 682 | 6 588 |

1.5.2 Tableaux du sommaire des prévisions

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats stratégiques de l'Agence et résumant (i) les indicateurs de rendement et les objectifs de l'Agence ainsi que (ii) ses prévisions de dépenses pour 2009-2010 et ses dépenses prévues pour les trois prochains exercices et ce, pour chaque activité de programme.

6

Les objectifs de rendement sont des objectifs qualitatifs ou quantitatifs fixés par l'Agence en fonction desquels est évalué le rendement des parties réglementées et de l'ACIA à l'égard de l'atteinte des résultats escomptés en matière de service aux Canadiens. Les objectifs établis dans ce rapport visent les secteurs de programme essentiels et reposent sur les moyennes historiques du rendement réel ou sur les résultats attendus des programmes en place qui portent fruit (p. ex. le taux de conformité de l'industrie aux normes réglementaires). L'Agence évalue la mesure dans laquelle le rendement a atteint ou dépassé les objectifs cibles établis et analyse les cas où le rendement a raté l'objectif.

Aux fins de préparation des rapports qu'elle doit présenter au Parlement, l'ACIA utilise des indicateurs de rendement axés sur les avantages globaux pour les Canadiens. Ces indicateurs mesurent les résultats qui échappent souvent au contrôle direct de l'ACIA. Par exemple, la mesure dans laquelle les établissements agréés par le gouvernement fédéral respectent les exigences de ce dernier en matière de salubrité des aliments tient compte tant des activités d'inspection, d'application de la loi et de sensibilisation de l'ACIA que des activités pratiquées par l'industrie pour veiller à ce que ses établissements respectent toutes les normes et exigences fédérales.

Étant donné la complexité et la variabilité inhérente des secteurs de la production, de la transformation et de la distribution des produits agricoles, agroalimentaires, forestiers et halieutiques, la méthode d'évaluation varie selon le groupe de produits. L'ACIA assure la surveillance et la promotion de la conformité en menant des inspections, des vérifications et des échantillonnages de produits, selon une approche fondée sur les risques qui met l'accent sur les secteurs à risque élevé. Les taux de conformité résultants indiquent la mesure dans laquelle les parties réglementées ont respecté les lois et les règlements fédéraux. Un taux de conformité de moins de 100 pour cent signifie qu'une partie des installations ou des produits inspectés par l'ACIA n'ont pas satisfait aux exigences. Il est pratiquement impossible pour l'Agence d'atteindre un taux de conformité de 100 pour cent pour l'ensemble de ses activités. Cependant, les tendances en matière de conformité observées au fil des ans sont un indicateur clé qui peut aider à définir les améliorations à apporter aux programmes de réglementation.

² Équivalent temps plein (ETP) : unité de mesure de l'utilisation des ressources humaines. L'ETP permet de calculer le nombre d'heures désignées de travail par rapport au nombre total d'heures de travail régulier (37,5 heures par semaine sur une période de 12 mois). Par exemple, un employé qui travaille à temps partiel (18,75 heures par semaine) pendant 12 mois représente un ETP de 0,5.

Tableau 1-3 : Tableau du sommaire des prévisions – Résultat stratégique 1

Résultat stratégique 1 : Les risques pour la santé du public associés à l'approvisionnement alimentaire et à la transmission de maladies animales aux humains sont atténués et gérés

| Indicateurs de rendement | Objectifs |
|--|---|
| Mesure dans laquelle les établissements agréés au fédéral qui sont inspectés respectent les exigences fédérales en matière de salubrité des aliments | Conformité de ≥ 98 pour cent |
| Mesure dans laquelle les produits alimentaires importés et produits au pays satisfont aux exigences fédérales relatives aux résidus chimiques | Conformité de ≥ 95 pour cent |
| Temps qu'il faut pour diffuser un avertissement au public concernant un rappel de catégorie I | 100 pour cent des rappels de catégorie I sont diffusés dans les 24 heures suivant la décision d'émettre un rappel |
| Mesure dans laquelle l'information nutritionnelle sur les produits alimentaires inspectés est exacte | ≥ 80 pour cent des produits inspectés présentent une information nutritionnelle exacte |
| Nombre de cas d'influenza aviaire qui surviennent en dehors de la zone de contrôle initiale | Aucune propagation de la maladie au-delà de la zone de contrôle initiale |

7

| Activité de programme³ | Prévision des dépenses 2009-2010⁴ | Dépenses prévues (en millions de dollars) | | | Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada |
|--|---|--|--------------------|------------------|---|
| | (en millions de dollars) | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 | |
| Risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition | 256,0 | 299,4 | 288,1 ⁵ | 277,6 | <u>Des Canadiens en santé</u> |
| Risques liés aux zoonoses ⁶ | 80,0 | 67,8 ⁷ | 64,1 | 64,7 | <u>Des Canadiens en santé</u> |
| Total des dépenses prévues | | 367,2 | 352,2 | 342,3 | |

3 Pour une description des activités de programme Risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition et Risques liés aux zoonoses, veuillez consulter le Budget principal des dépenses sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante: <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/index-fra.asp>

4 Ce montant tient compte des autorisations actuelles accordées à l'Agence; le montant officiel de fin d'exercice sera présenté dans les Comptes publics 2009-2010.

5 Les fonds consacrés à l'activité de programme Risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition diminueront d'environ 10 millions de dollars de 2010-2011 à 2011-2012, principalement en raison de la diminution progressive des ressources affectées au Plan d'action économique du Canada. Le financement de base de cette activité de programme sera le même au cours de cette période.

6 Zoonoses : maladies animales transmissibles aux humains.

7 Il y a une diminution d'environ 12 millions de dollars des dépenses de prévues de 2009-2010 à 2010-2011 pour l'activité de programme Risques liés aux zoonoses. Cette diminution est principalement attribuable à la réception des ressources pour la grippe H1N1 en 2009-2010 seulement.

Tableau 1-4 : Tableau du sommaire des prévisions - Résultat stratégique 2

Résultat stratégique 2 : Assurer le maintien des ressources végétales et animales

| Indicateurs de rendement | Objectifs |
|--|---|
| Mesure dans laquelle les données de l'ACIA révèlent l'introduction au Canada de maladies animales exotiques réglementées par des trajectoires particulièrement visées par règlement | Aucune preuve (confirmée par les données de l'ACIA) que des maladies animales exotiques réglementées ont été introduites au Canada par des trajectoires particulièrement visées par règlement |
| Mesure dans laquelle les données de l'ACIA révèlent la propagation de maladies animales exotiques réglementées introduites au Canada pendant l'exercice en cours ⁸ | Aucune preuve (confirmée par les données de l'ACIA) de la propagation de maladies animales exotiques réglementées au-delà de la zone de contrôle initiale |
| Mesure dans laquelle les usines d'équarrissage et les provenderies inspectées fonctionnent sans s'écarter de façon majeure du <i>Règlement sur les aliments du bétail</i> et du <i>Règlement sur la santé des animaux</i> (interdiction frappant les aliments du bétail) ⁹ | Taux de conformité de ≥ 95 pour cent |
| Mesure dans laquelle les données de l'ACIA révèlent l'introduction et la propagation au Canada de nouveaux ravageurs et maladies exotiques, visés par règlement, qui risquent de nuire aux végétaux (maladies et ravageurs recensés dans la liste des parasites réglementés au Canada) | Aucune preuve (confirmée par les données de l'ACIA) que de nouveaux ravageurs et maladies exotiques réglementés se sont introduits au Canada et se sont propagés par des trajectoires particulièrement visées par règlement |
| Mesure du changement imputable à la présence de maladies ou de ravageurs réglementés pouvant nuire à des végétaux au-delà des zones réglementées | Aucune preuve de l'élargissement imputable à l'activité humaine des zones réglementées atteintes par des maladies et des ravageurs pouvant nuire à des végétaux |
| Mesure dans laquelle les risques liés à la protection des végétaux cernés par l'ACIA (à l'intérieur et à l'extérieur du Canada) sont communiqués aux intervenants touchés | Une fois que le risque menaçant la santé des végétaux est cerné, les renseignements pertinents sont communiqués aux intervenants concernés en moins d'un mois |
| Pourcentage des nouveaux produits inspectés qui sont conformes aux exigences et aux normes énoncées dans les autorisations pertinentes à des fins expérimentales ¹⁰ | Végétaux à caractères nouveaux : 90 pour cent Nouveaux suppléments ¹¹ : 95 pour cent Nouveaux aliments du bétail : 80 pour cent Produits biologiques vétérinaires : 80 pour cent |

8 Cet indicateur ne tient compte que des maladies animales d'origine étrangère. L'ACIA participe aussi à un vaste éventail d'activités ciblées sur des maladies animales déjà établies au Canada. Les mesures de rendement à ce chapitre seront élaborées et communiquées dans les années à venir.

9 Parmi les écarts majeurs liés à l'interdiction frappant les aliments du bétail, mentionnons les preuves de contamination croisée des aliments pour les ruminants avec des matières interdites, la non-disponibilité des procédures écrites ou des dossiers requis en ce qui a trait à l'ESB et les violations liées aux étiquettes. Parmi les écarts majeurs liés au *Règlement sur les aliments du bétail*, citons les preuves de contamination croisée avec des médicaments, la non-disponibilité des dossiers requis en ce qui a trait au *Règlement* et les violations liées aux étiquettes.

10 Cet indicateur de rendement comprend des sous-indicateurs qui permettent d'évaluer la conformité de quatre types de nouveaux produits : les végétaux à caractères nouveaux, les nouveaux suppléments, les nouveaux aliments du bétail et les produits biologiques vétérinaires. Les indicateurs et les objectifs pour les sous-indicateurs Végétaux à caractères nouveaux et Nouveaux suppléments sont tirés du *Rapport sur le rendement* de 2008-2009; ceux des sous-indicateurs Nouveaux aliments du bétail et Produits biologiques vétérinaires ont été utilisés pour la première fois en 2009-2010.

11 Les suppléments nouveaux incluent les suppléments servant à améliorer l'état physique des sols ou à aider à la croissance des végétaux et au rendement des cultures.

| Activité de programme¹² | Prévision des dépenses 2009-2010¹³ | Dépenses prévues (en millions de dollars) | | | Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada |
|---|--|--|------------------|------------------|---|
| | (en millions de dollars) | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 | |
| Risques liés à la santé des animaux et systèmes de production | 92,5 | 87,1 ¹⁴ | 87,3 | 87,8 | <u>Une croissance économique forte</u> |
| Risques liés à la protection des végétaux et systèmes de production | 75,8 | 61,3 ¹⁵ | 54,7 | 55,2 | <u>Un environnement propre et sain</u> |
| Protection de la biodiversité | 13,5 | 12,9 | 12,9 | 12,9 | <u>Un environnement propre et sain</u> |
| Total des dépenses prévues | | 161,3 | 154,9 | 155,9 | |

Tableau 1-5 : Tableau du sommaire des prévisions – Résultat stratégique 3

Résultat stratégique 3 : Contribuer à la protection du consommateur et à l'accès aux marchés grâce à l'application de principes scientifiques et de normes

| Indicateurs de rendement | Objectifs |
|--|--|
| Pourcentage des initiatives de réglementation qui respectent les exigences de publication dans la partie I ou II de la <i>Gazette du Canada</i> | ≥ 95 pour cent |
| Mesure dans laquelle la quantité nette, la composition, l'étiquetage et la publicité des produits alimentaires inspectés sont exacts | 70 pour cent des produits, des étiquettes et des publicités inspectés sont représentés avec exactitude ¹⁶ |
| Mesure dans laquelle les expéditions agréées d'aliments, d'animaux et de végétaux respectent les exigences d'importation imposées par le pays de destination | ≥ 99 pour cent des expéditions répondent aux exigences du pays importateur |

12 Pour une description des activités de programme Risques liés à la protection des végétaux et de systèmes de production et la Protection de la biodiversité, veuillez consulter le Budget principal des dépenses sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante: <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/index-fra.asp>

13 Le montant reflète les autorisations accordées actuelles; le montant officiel de la fin d'exercice sera publié dans les Comptes publics de 2009-2010.

14 Les dépenses prévues pour l'activité de programme Services internes diminueront d'environ 5 millions de dollars de 2009-2010 à 2010-2011. Cette baisse est principalement due aux ressources reportées de l'exercice 2008-2009 à l'exercice 2009-2010 et à l'initiative *Cultivons l'avenir*, lesquels ne sont pas inclus dans les dépenses prévues pour 2010-2011.

15 Il y a une diminution des dépenses prévues pour l'activité de programme Risques liés à la protection des végétaux et systèmes de production d'environ 14 millions de dollars de 2009-2010 à 2010-2011. Cette baisse est principalement due à la diminution progressive des ressources affectées au Programme lié aux espèces exotiques envahissantes.

16 En se basant sur le plus haut niveau de risque, l'Agence procède à des inspections ciblées des produits, des étiquettes et des publicités pour trouver ceux qui risquent de ne pas être conformes. Ainsi, un objectif de 70 pour cent est jugé approprié.

| Activité de programme¹⁷ | Prévision des dépenses 2009-2010¹⁸ (en millions de dollars) | Dépenses prévues (en millions de dollars) | | | Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada |
|--|---|--|------------------|------------------|---|
| | | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 | |
| Cadre de réglementation intégré ¹⁹ | 10,2 | 9,7 | 9,7 | 9,9 | <u>Un marché équitable</u> |
| Accès aux marchés nationaux et internationaux | 34,1 | 32,3 | 32,3 | 32,5 | <u>Un Canada prospère grâce au commerce international</u> |
| Total des dépenses prévues | | 42,0 | 42,0 | 42,4 | |

Tableau 1-6 : Tableau du sommaire des prévisions - Résultat stratégique des Services internes

Résultat stratégique : L'activité de programme mentionnée ci-dessous, contribue à tous les résultats stratégiques

| Activité de programme²⁰ | Prévision des dépenses 2009-2010²¹ (en millions de dollars) | Dépenses prévues (en millions de dollars) | | |
|---|---|--|------------------|------------------|
| | | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 |
| Services internes | 123,5 | 118,6 ²² | 118,7 | 118,3 |
| Total des dépenses prévues | | 118,6 | 118,7 | 118,3 |

1.6 Contribution des priorités à l'atteinte des résultats stratégiques

L'Agence s'est fixé cinq priorités pour 2010-2011 en vue de renforcer ses fondements, d'atténuer ses risques stratégiques et d'exécuter plus efficacement ses principales activités de programme. Le tableau qui suit résume les priorités de l'Agence et démontre comment les priorités devraient contribuer aux résultats stratégiques de l'Agence. D'autres informations sont fournies à la section II.

17 Pour une description d'activité de programme Cadre de réglementation intégré et Accès aux marchés nationaux et internationaux, veuillez consulter le Budget principal des dépenses sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante: <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/index-fra.asp>

18 Le montant reflète les autorités accordées actuelles; le montant officiel de la fin d'exercice sera publié dans les Comptes publics de 2009-2010.

19 Le cadre de réglementation de l'ACIA tient compte de ses responsabilités, qui découlent des 13 lois fédérales et de 38 règlements. Parmi les outils de réglementation figurent les lignes directrices, les brochures, les formulaires, les manuels et les solutions technologiques comme la certification électronique.

20 Pour une description d'activité de programme Services internes, veuillez consulter le Budget principal des dépenses sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante: <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/index-fra.asp>

21 Le montant reflète les autorités accordées actuelles; le montant officiel de la fin d'exercice sera publié dans les Comptes publics de 2009-2010.

22 Les dépenses prévues pour l'activité de programme Services internes diminueront d'environ 5 millions de dollars de 2009-2010 à 2010-2011. Cette baisse est principalement due aux ressources reportées de l'exercice 2008-2009 à l'exercice 2009-2010 et à l'initiative Cultivons l'avenir, lesquels ne sont pas inclus dans les dépenses prévues pour 2010-2011.

Tableau 1-7 : Sommaire des priorités et les liens avec les résultats stratégiques

| Priorités opérationnelles | Type²³ | Lien avec les résultats stratégiques | Description |
|---|--------------------------|--|---|
| 1. Mettre sur pied et fournir des services d'inspection et de surveillance axés sur les risques | Permanente | Contribue à tous les résultats stratégiques | Grâce à la mise sur pied et à l'exécution des services d'inspection et de surveillance fondés sur des principes scientifiques et sur les risques qui ciblent la salubrité des aliments et les zoonoses, la protection des végétaux et les systèmes de production connexes ainsi que la santé des animaux et les systèmes de production connexes, l'Agence contribuera à protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé liés à des aliments insalubres, à protéger les ressources animales et végétales et à favoriser l'accès aux marchés. |
| 2. Accroître la conformité par des activités de gestion de la conformité ²⁴ | Permanente | Contribue à tous les résultats stratégiques | En accroissant la conformité par des activités de gestion de la conformité, l'Agence pourra anticiper et prévenir l'apparition et la propagation de maladies et de ravageurs réglementés ainsi que gérer les risques associés aux produits et aux intrants qui menacent les ressources animales et végétales. Ces activités permettront également à l'Agence de percevoir, d'évaluer et d'atténuer les risques pour la salubrité des aliments associés aux maladies et aux autres risques sanitaires, en plus de mieux protéger le consommateur et d'améliorer l'accès aux marchés. |
| 3. Moderniser les composantes et les outils de réglementation de l'Agence | Permanente | Contribue à tous les résultats stratégiques | En modernisant ses composantes et ses outils de réglementation, l'Agence renforcera sa capacité de mener à bien son mandat. Pour ce faire, elle peut poursuivre la modification de ses lois et exploiter les connaissances scientifiques les plus récentes, les idées novatrices, de même que les outils améliorés tels que les outils de sensibilisation et de communication, les manuels et les lignes directrices. |
| 4. Améliorer la transparence et renforcer les partenariats stratégiques et la communication avec les principaux partenaires et les intervenants | Nouvelle | Contribue à tous les résultats stratégiques | Grâce à une transparence accrue, la population et les intervenants auront confiance dans le travail de l'Agence et dans sa capacité à promouvoir et à protéger la santé et la sécurité des Canadiens. L'Agence informera de façon proactive les Canadiens et l'industrie de ses activités. Le renforcement des partenariats stratégiques avec les principaux partenaires et les intervenants permettra d'élaborer des approches nationales quant à la salubrité des aliments et à la santé des animaux et des végétaux, ce qui encouragera l'adoption et l'harmonisation des pratiques exemplaires. |
| Priorités en matière de gestion | Type | Lien avec les résultats stratégiques | Description |
| 5. Avoir un effectif et un milieu de travail qui favorisent l'innovation, l'efficacité et la bonne gestion au sein de l'Agence | Nouvelle | Cette priorité s'inscrit dans l'activité de programme Services internes, qui contribue à tous les résultats stratégiques | Un effectif et un milieu de travail axés sur les valeurs, l'éthique et l'apprentissage appuieront le Plan de renouvellement de l'ACIA et un changement culturel continu, en plus d'aider les employés à s'acquitter de leurs responsabilités actuelles et futures avec compétence et intégrité et, ainsi, à mener à bien le mandat de l'Agence. |

23 Le type se définit comme suit : **Permanente** – engagement pris au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport; et **Nouvelle** – nouvel engagement pris pendant l'exercice visé par le RPP ou le RMR.

24 Les activités de gestion de la conformité sont exécutées par le personnel d'inspection pour traiter les incidents de non-conformité qu'ils ont recensés. Par exemple, on peut demander à une partie réglementée de réétiqueter un produit pour corriger une erreur. Ces activités, qui diffèrent des enquêtes sur les cas de non-conformité, nécessitent la collecte de preuves pouvant entraîner des sanctions administratives pécuniaires ou la recommandation de poursuites.

1.7 Analyse des risques

À l'ACIA, la gestion stratégique des risques est essentielle à la planification des activités, à l'élaboration des politiques ainsi qu'à la conception et à l'exécution des programmes. Le profil de risque de l'Agence relève neuf principaux risques stratégiques auxquels elle est exposée. Il sert à éclairer la haute direction dans ses réflexions et ses décisions relativement à l'établissement des priorités et à l'affectation des ressources. Outre la prestation de ses programmes en cours, l'ACIA a pour principal objectif d'atténuer ces risques.

Voici les neuf principaux risques stratégiques auxquels sont confrontés l'ACIA et ses partenaires²⁵ (les stratégies en place pour atténuer ces risques sont présentées en détail à la section II).

Tableau 1-8 : Risques stratégiques, Résultats stratégiques et activités principales connexes

| Secteur de risque | Lien avec les résultats stratégiques | Principales activités* |
|--|--------------------------------------|--|
| Dangers d'origine alimentaire : L'ACIA et les administrations qui collaborent avec elle ne réussissent pas à percevoir, à évaluer et à atténuer les dangers pour la santé, notamment les dangers d'origine alimentaire (comme les agents pathogènes), les toxines et les contaminants chimiques. Ce risque est accru non seulement par les conditions changeantes des dangers d'origine alimentaire, mais aussi par l'émergence de nouvelles menaces à la salubrité des aliments, attribuable à l'évolution des facteurs économiques, sociaux et environnementaux à l'échelle planétaire. | RS 1 | <ul style="list-style-type: none"> Donner suite aux principales recommandations du Rapport de l'enquêteuse indépendante sur l'écllosion de listériose de 2008 PAASPAC Système de vérification de la conformité (SVC) |
| Cas et flambées de zoonoses : L'ACIA ne réussit pas à détecter ni à prévenir l'apparition ou la propagation de maladies animales transmissibles aux humains (zoonoses). L'Agence collabore avec ses partenaires au Canada et à l'étranger en vue de lutter efficacement contre ces maladies. Cependant, les agents zoonotiques sont difficiles à prévoir et ont une grande capacité d'adaptation. | RS 1 | <ul style="list-style-type: none"> Prévisions scientifiques relatives à la santé animale Cultivons l'avenir Collaboration avec le Réseau canadien de surveillance zoosanitaire et l'Organisation mondiale de la santé animale |
| Parasites d'animaux, phytovirus, maladies animales et végétales : L'ACIA ne réussit pas à prévenir, à détecter, à contrôler et à combattre un parasite ou une maladie qui menace les ressources végétales et animales. L'importation d'une grande variété de produits végétaux au Canada et l'apparition de nouveaux agents pathogènes menacent les ressources animales et végétales. | RS 2 | <ul style="list-style-type: none"> Programme de protection des végétaux Programme national de santé des animaux aquatiques (PNSAA) Système de vérification de la conformité (SVC) |
| Ressources humaines : L'ACIA est incapable de trouver, de développer et de fidéliser des ressources humaines compétentes pour mener à bien son mandat. Pour exécuter ses programmes le plus efficacement possible, l'ACIA a besoin d'un effectif hautement qualifié et polyvalent réparti dans l'ensemble du pays. Les départs imminents à la retraite, les changements démographiques et la concurrence sur le marché du travail forcent l'Agence à planifier à long terme l'embauche, le maintien en poste et le développement de ses ressources humaines. | Tous les RSs | <ul style="list-style-type: none"> Plan de renouvellement de l'ACIA |

25 Bien que certains secteurs de risque puissent s'appliquer à plusieurs résultats stratégiques (RS), les RS associés à chaque risque du tableau renvoient à un risque moyen ou élevé, selon le classement établi dans le profil de risque. Par exemple, le risque lié aux dangers d'origine alimentaire a été classé comme risque élevé uniquement pour le RS 1; c'est pourquoi seul le RS 1 est inscrit au tableau. De la même manière, le risque lié aux capacités scientifiques et technologiques a été classé comme risque moyen pour le RS 2 et comme risque élevé pour le RS 3; par conséquent, ce risque n'est associé qu'aux RS 2 et 3 dans le tableau.

| Secteur de risque | Lien avec les résultats stratégiques | Principales activités |
|---|--------------------------------------|--|
| <p>Capacités scientifiques et technologiques : <i>Les capacités scientifiques et technologiques de l'ACIA, notamment ses méthodes, ses tests et ses pratiques, ne suivent pas l'évolution de la science ni les nouveaux règlements. Ce risque découle de l'accélération du changement des technologies et des méthodes appliquées aux produits alimentaires, animaux et végétaux.</i></p> | RS 2 et 3 | <ul style="list-style-type: none"> • Donner suite aux principales recommandations du <i>Rapport de l'enquêteur indépendant sur l'écllosion de listériose de 2008</i> • Plan de recherche sur les biotechnologies • Plan de recherche sur la salubrité des aliments |
| <p>Information à l'appui du processus décisionnel : <i>L'information sur le rendement, les analyses et la science n'a pas été suffisamment compilée, précisée et définie de façon à appuyer la prise de décisions et la présentation de rapports au sein de l'ACIA. La gestion efficace d'un organisme de taille et de structure semblables à celles de l'Agence repose sur un cadre analytique solide qui lui permet de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles, en plus de démontrer sa valeur et son rendement.</i></p> | Tous les RSs | <ul style="list-style-type: none"> • Donner suite aux principales recommandations du <i>Rapport de l'enquêteur indépendant sur l'écllosion de listériose de 2008</i> • Solution de production de rapports sur la gestion du rendement • Progrès à l'appui du Cadre de mesure du rendement |
| <p>Partenariats : <i>La coordination des rôles et responsabilités des principaux partenaires n'est pas suffisante pour assurer l'exécution des programmes. Pour atteindre ses résultats stratégiques et atténuer les autres risques, l'Agence doit absolument s'aligner sur les responsabilités de ses partenaires nationaux et internationaux en ce qui concerne la salubrité des aliments et la santé végétale et animale.</i></p> | Tous les RSs | <ul style="list-style-type: none"> • Donner suite aux principales recommandations du <i>Rapport de l'enquêteur indépendant sur l'écllosion de listériose de 2008</i> • Groupe consultatif d'universitaires • Engagements fédéraux, provinciaux et territoriaux |
| <p>Coordination interne : <i>La coordination au sein de l'ACIA n'est pas suffisante pour assurer la conception et l'exécution des programmes. De par sa taille et sa structure, l'ACIA doit veiller à ce que tous ses services travaillent de concert afin d'exécuter efficacement ses programmes.</i></p> | Tous les RSs | <ul style="list-style-type: none"> • Donner suite aux principales recommandations du <i>Rapport de l'enquêteur indépendant sur l'écllosion de listériose de 2008</i> • Examen de la gouvernance interne • Révision de l'AAP • Solution de production de rapports sur la gestion du rendement |
| <p>Cadre de programme : <i>Le cadre de programme et de réglementation de l'ACIA ne suffit pas pour protéger le consommateur canadien et favoriser le commerce. L'atteinte des résultats stratégiques de l'ACIA, en tant qu'organisme de réglementation, repose sur une assise législative et un cadre de réglementation permettant à l'Agence d'élaborer des programmes efficaces et équitables.</i></p> | Tous les RSs | <ul style="list-style-type: none"> • Modification du <i>Règlement sur la santé des animaux</i> (transport sans cruauté et identification des porcs) et du <i>Règlement sur le miel</i> • <u>Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation</u> |

* Pour en savoir plus sur ces activités, consultez les sections II et III.

1.8 Profil des dépenses

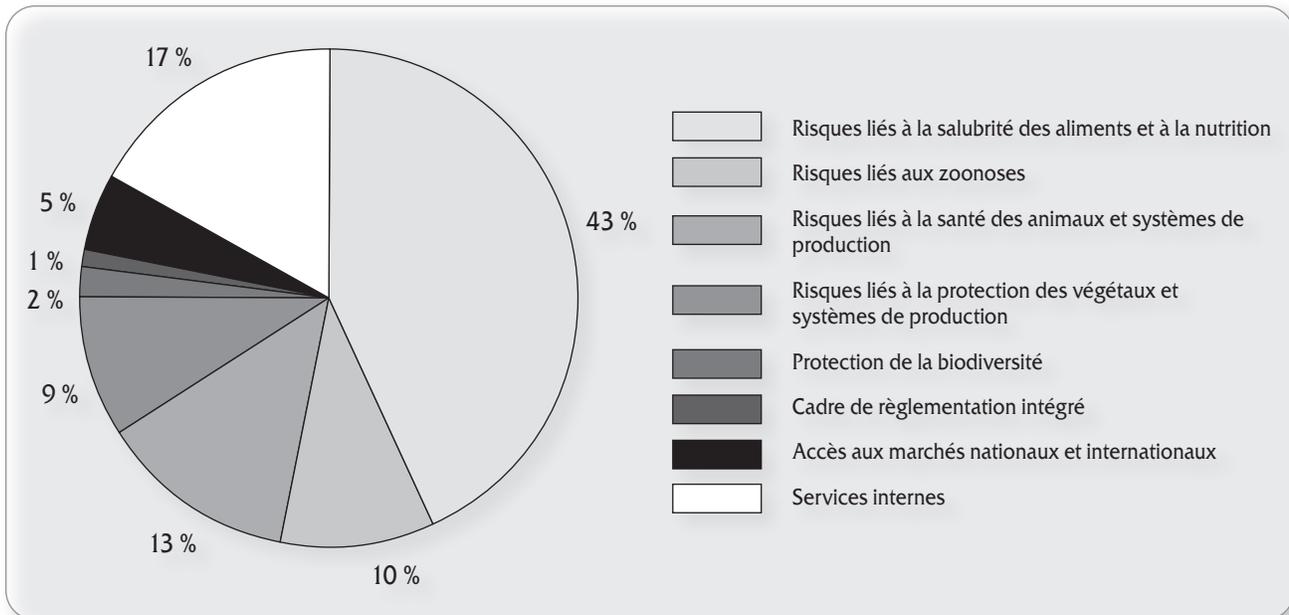


Figure 3 : Répartition des dépenses prévues 2010-2011 par activité de programme (en pourcentage)

Plan d'action économique du Canada (PAEC)

En 2009, le gouvernement fédéral s'est engagé à investir environ 24 millions de dollars sur deux ans (de 2009-2010 à 2010-2011) dans la modernisation des laboratoires de l'ACIA. L'Agence mettra en œuvre 13 initiatives comportant 30 projets dans 6 provinces et 7 laboratoires : Burnaby, Calgary, Dartmouth, Lethbridge, Ottawa, Saskatoon et Saint-Hyacinthe.

1.8.1 Tendances au chapitre des dépenses

De façon générale, l'augmentation des dépenses de l'ACIA entre 2006-2007 et 2008-2009 s'explique principalement par le financement du PAASPAC et par le paiement rétroactif unique effectué en 2007-2008 à la suite de la reclassification des postes d'inspecteur des viandes. La prévision des dépenses pour 2009-2010 tient compte des autorisations actuelles accordées à l'Agence. Ce montant augmentera avant la fin de l'exercice une fois le dernier budget supplémentaire des dépenses déposé et d'autres ajustements effectués. Pour en savoir davantage sur l'évolution des dépenses de l'Agence, veuillez consulter la section 1.5.1.

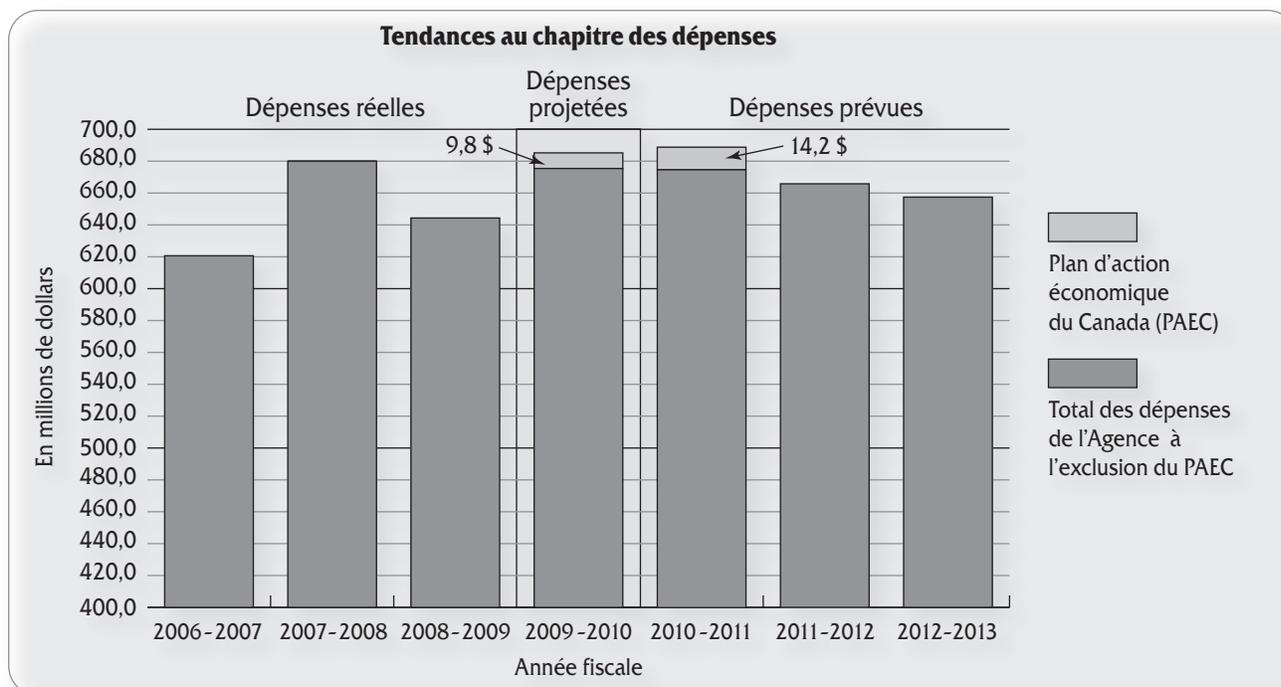


Figure 4 : Tendances au chapitre des dépenses de l'ACIA sur une période de sept ans

1.8.2 Postes votés et législatifs

Le tableau qui suit présente le Budget principal des dépenses de l'Agence pour 2009-2010 et 2010-2011. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) accordées par le Parlement pour un exercice donné. Il exclut les fonds supplémentaires alloués au cours d'un exercice donné grâce au Budget supplémentaire des dépenses et aux crédits du Conseil du Trésor. Le Budget principal des dépenses de 2010-2011 est d'environ 73 millions de dollars supérieur à celui de 2009-2010. Cet écart est principalement attribuable à l'allocation des fonds suivants : 37 millions de dollars pour le renouvellement des ressources consacrées à la gestion de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB); 23 millions pour la signature de conventions collectives; 14 millions pour les projets approuvés dans le cadre du Plan d'action économique du Canada dévoilé dans le budget de 2009; 11 millions supplémentaires pour le PAASPAC.

Cette augmentation est neutralisée en partie par une diminution de 12 millions de dollars résultant de la réduction progressive des ressources consacrées à la Stratégie nationale sur les espèces exotiques. Les postes législatifs, approuvés par voie législative, sont inclus dans le Budget principal des dépenses uniquement à titre d'information. Ils sont désignés par la lettre (L) dans le tableau qui suit.

Tableau 1-9 : Postes votés et législatifs

| Poste voté ou législatif (L) | Libellé du poste voté ou législatif | Budget principal des dépenses ²⁶ (en millions de dollars) | |
|------------------------------|--|---|--------------|
| | | 2009-2010 | 2010-2011 |
| 30 | Dépenses de fonctionnement et contributions | 480,6 | 534,2 |
| 35 | Dépenses en capital | 22,6 | 36,4 |
| (L) | Paiements d'indemnisation | 1,5 | 1,5 |
| (L) | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 67,3 | 73,3 |
| Total | | 572,0 | 645,4 |

26 Le Budget principal des dépenses de 2010-2011 est disponible sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor : <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/index-fra.asp>.

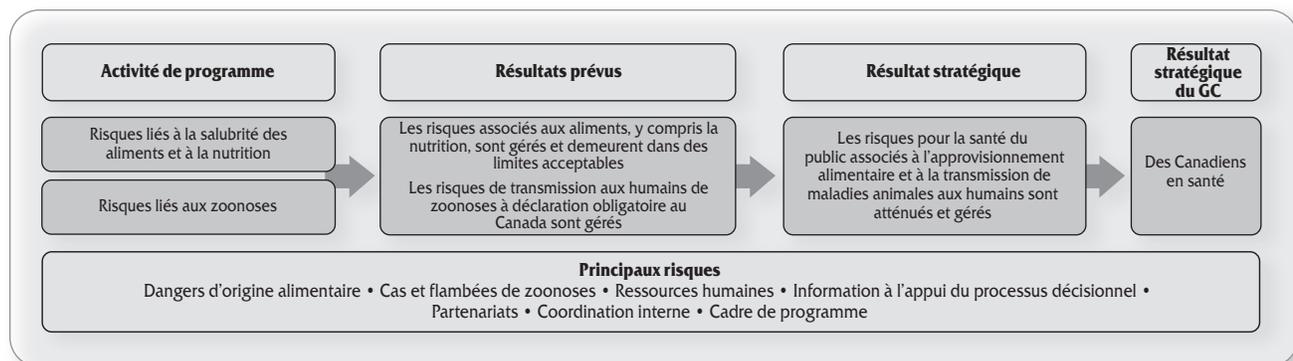
Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique

Conformément à l'Architecture des activités de programme (AAP) de 2010-2011 de l'ACIA, les activités de l'Agence contribuent aux résultats stratégiques suivants :

1. Les risques pour la santé du public associés à l'approvisionnement alimentaire et à la transmission de maladies animales aux humains sont atténués et gérés;
2. Assurer le maintien des ressources végétales et animales;
3. Contribuer à la protection du consommateur et à l'accès aux marchés grâce à l'application de principes scientifiques et de normes.

La section 2.1 décrit de façon générale comment l'Agence entend donner suite à ses priorités pour atteindre ses résultats stratégiques. Les activités prévues dépendent d'un bon nombre de facteurs, notamment les priorités du gouvernement et l'exercice annuel d'établissement des priorités de l'Agence.

2.1 Résultat stratégique 1: Les risques pour la santé du public associés à l'approvisionnement alimentaire et à la transmission de maladies animales aux humains sont atténués et gérés



Atténuer les risques liés à la salubrité des aliments est la principale priorité de l'ACIA de même que la santé et la sécurité des Canadiens sont l'élément moteur angulaire de la conception et de l'élaboration des programmes de l'Agence. En collaboration et en partenariat avec l'industrie, les consommateurs ainsi que des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, l'ACIA poursuit ses efforts afin de protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé liés à des aliments insalubres et aux zoonoses.

Voici les principaux risques stratégiques relevés dans le profil de risque de l'Agence qui pourraient l'empêcher de mener à bien son mandat à ce chapitre :

- Dangers d'origine alimentaire
- Cas et flambées de zoonoses
- Ressources humaines
- Information à l'appui du processus décisionnel
- Partenariats
- Coordination interne
- Cadre de programme

Pour atténuer ces risques, l'Agence concentrera ses efforts en 2010-2011 sur les activités liées aux cinq priorités suivantes:

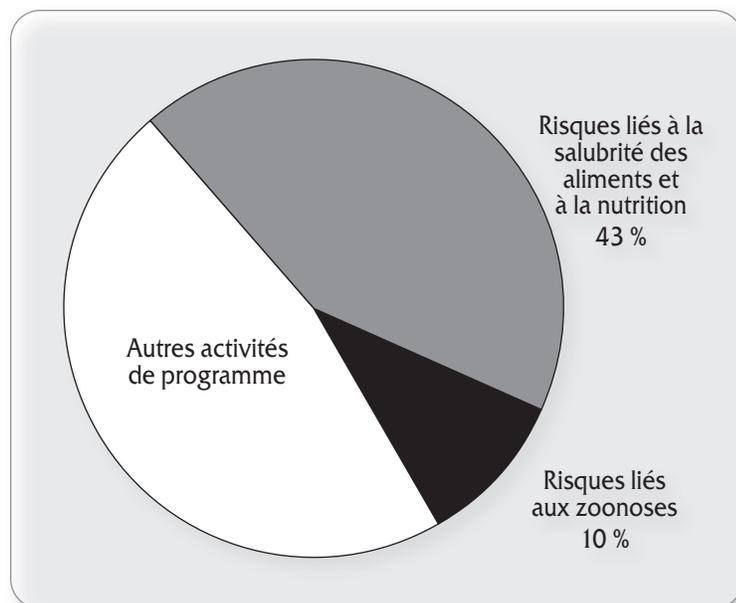
- Mettre sur pied et fournir des services d'inspection et de surveillance fondés sur les risques;
- Accroître la conformité par des activités de gestion de la conformité;
- Moderniser ses composantes et ses outils de réglementation;
- Améliorer la transparence ainsi que renforcer les partenariats stratégiques et la communication avec les principaux partenaires et intervenants;
- Avoir un effectif et un milieu de travail qui favorisent l'innovation, l'efficacité et la bonne gestion au sein de l'Agence.

2.1.1 Sommaire des activités de programme

Le travail de l'Agence pour atteindre ce résultat stratégique est supervisé et évalué dans le contexte des deux activités de programme suivantes :

- Risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition
- Risques liés aux zoonoses

2010-2011 Dépenses prévues



Risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition

Cette activité de programme vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux maladies et aux autres dangers qui menacent le système d'approvisionnement alimentaire, de même qu'à gérer les incidents et les urgences qui touchent la salubrité des aliments. Ces objectifs sont atteints grâce à la promotion de la salubrité des aliments et à la participation du public à cet égard, ainsi qu'à l'application de normes et de règlements fondés sur des principes scientifiques.

À l'été 2008, l'ACIA est intervenue pour endiguer une éclosion de listériose associée à des viandes prêtes à servir des Aliments Maple Leaf produites à l'établissement de Toronto (Ontario). Il s'en est suivi l'un des plus importants rappels de l'histoire du Canada : près de 30 000 distributeurs étaient visés. Depuis l'éclosion, l'ACIA, avec l'aide de ses partenaires fédéraux et provinciaux et de l'industrie, a pris sans tarder un certain nombre de mesures visant à éliminer ou à atténuer le risque que des flambées semblables se reproduisent dans l'avenir. Elle continue à renforcer ses mesures de contrôle de la salubrité des aliments afin d'accroître la sécurité du système alimentaire et de mieux protéger la santé des Canadiens.

Bien que son leadership ait permis en grande partie de renforcer le système de salubrité des aliments, l'Agence reconnaît qu'il y aura toujours place à l'amélioration. C'est pourquoi l'ACIA s'est engagée à donner suite à toutes les recommandations formulées dans le *Rapport de l'Enquêteur indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008* et aux recommandations du Sous-comité sur la salubrité des aliments du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, en collaborant avec ses partenaires et l'industrie. Ainsi, l'ACIA renforcera la sécurité des Canadiens et de leur système alimentaire en réduisant au minimum les risques associés aux agents pathogènes d'origine alimentaire.

18

Mesures prévues par l'ACIA à la suite de l'éclosion de listériose de 2008

Déterminée à tirer profit de ses expériences, l'ACIA cherche constamment à s'améliorer afin de mieux protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Au titre de cet engagement, le gouvernement du Canada a déjà investi 75 millions de dollars sur trois ans (de 2009-2010 à 2011-2012) à l'ACIA, à Santé Canada et à l'Agence de la santé publique du Canada pour qu'ils améliorent le système canadien de salubrité des aliments. L'Agence prévoit utiliser sa part du budget aux fins suivantes :

- Embaucher 108 ETP supplémentaires sur trois ans, dont 70 préposés à l'inspection de première ligne dans les établissements de production de viandes prêtes à servir.
- Élaborer et exécuter des programmes de formation scientifique et technique à l'intention des inspecteurs de produits carnés prêts à servir pour les tenir informés des tendances actuelles en science et en technologie dans le domaine de la transformation des viandes.
- Améliorer des méthodes d'analyse et réaliser des analyses supplémentaires de dépistage de *Listeria* et d'autres agents pathogènes d'origine alimentaire afin d'accélérer le dépistage des dangers liés aux aliments.
- Renforcer la collaboration avec les partenaires commerciaux, grâce à une meilleure coordination, pour veiller à la mise en place de mesures de lutte contre la bactérie *Listeria* dans les importations de produits carnés prêts à servir.
- Améliorer l'accès de la population aux renseignements sur la salubrité des aliments.
- Soumettre périodiquement le Système de vérification de la conformité (SVC) à des examens par des tiers indépendants afin de l'améliorer et de le rendre le plus efficace possible lorsque vient le temps de superviser les mesures de contrôle de la salubrité des viandes.
- Collaborer avec les provinces, les territoires et d'autres ministères et organismes fédéraux dans le but de renforcer les réseaux de laboratoires actuels et travailler à la mise sur pied d'un réseau national dans le but d'accroître la capacité d'intervention des laboratoires en cas d'urgence alimentaire.

En 2010-2011, l'ACIA centrera ses efforts sur l'amélioration de son système d'inspection fondé sur les risques, l'embauche de nouveaux inspecteurs, l'amélioration du système de formation et l'évaluation de la vulnérabilité du système d'approvisionnement alimentaire canadien. En mettant régulièrement à jour ses programmes, ses politiques et ses procédures scientifiques pour tenir compte des nouvelles menaces, l'ACIA pourra suivre l'évolution des défis qui touchent l'approvisionnement alimentaire et mieux prévoir les flambées de maladies liées aux aliments et y faire face. Dans le cadre de ses efforts à ce chapitre, l'ACIA mettra au point un programme de recherche scientifique comportant notamment des méthodes d'analyse améliorées et des méthodes de détection rapide des agents pathogènes d'origine alimentaire.

Le système de gestion de la salubrité des aliments dénommé analyse des risques et maîtrise des points critiques et le Système de vérification de la conformité (SVC)

Le système de gestion de la salubrité des aliments dénommé analyse des risques et maîtrise des points critiques, ou plus couramment HACCP, est reconnu à l'échelle internationale et met l'accent sur la prévention. Conformément aux principes du système HACCP, c'est au fabricant des aliments qu'il incombe de déterminer les risques associés à ses opérations et les points critiques à maîtriser le long de la chaîne de production, ainsi que de mettre en œuvre des mesures efficaces pour maîtriser et surveiller ces points critiques afin de garantir la salubrité du produit final.

L'ACIA est quant à elle responsable de surveiller la mise en œuvre des systèmes HACCP adoptés par l'industrie, grâce à des vérifications systématiques des mesures de contrôle, des pratiques et des registres du fabricant, ainsi qu'à des vérifications sur place des opérations en cours.

Le Système de vérification de la conformité (SVC) est un outil d'inspection axé sur la tâche qui sert à établir la conformité à la réglementation. Il offre aux inspecteurs des directives claires et uniformes et peut s'appliquer à une vaste gamme d'activités d'inspection, comme la vérification d'un système HACCP dans un établissement alimentaire pour confirmer ou infirmer le respect des exigences en matière d'étiquetage des aliments.

L'ACIA continuera de travailler avec ses partenaires fédéraux à la mise en œuvre du PAASPAC, en vue de renforcer sa stratégie de prévention active, d'intervention rapide et de surveillance ciblée. L'Agence et ses partenaires pourront ainsi mieux cerner les risques liés à la salubrité des aliments, intensifier les inspections et permettre au gouvernement d'aviser plus rapidement les Canadiens des rappels d'aliments et des dangers alimentaires. En outre, les systèmes volontaires de salubrité des aliments en aval de la ferme seront reconnus.

La capacité de l'Agence à gérer ses ressources humaines et financières en vue d'exécuter cette activité de programme est évaluée à l'aide des indicateurs de rendement et des objectifs ci-dessous. Les faits saillants de la planification sont présentés à la section 2.1.2.

Tableau 2-1 : Sommaire de la planification – Risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition

Activité de programme: Risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition

| Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars) | | | | | |
|--|------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|
| 2010-2011 | | 2011-2012 | | 2012-2013 | |
| ETP | Dépenses prévues | ETP | Dépenses prévues | ETP | Dépenses prévues |
| 2 975 | 299,4 | 2 990 | 288,1 | 2 907 | 277,6 |

| Résultats attendus | Indicateurs de rendement | Objectifs |
|---|--|--|
| Les risques associés aux aliments, y compris à la nutrition, sont gérés et demeurent dans les limites acceptables ²⁷ | Mesure dans laquelle les établissements agréés au fédéral qui sont inspectés respectent les exigences fédérales en matière de salubrité des aliments | Conformité de ≥ 98 pour cent |
| | Mesure dans laquelle les produits alimentaires importés et produits au pays satisfont aux exigences fédérales relatives aux résidus chimiques | Conformité de ≥ 95 pour cent |
| | Temps nécessaire pour la diffusion d'un avertissement au public concernant un rappel de catégorie I | 100 pour cent des avertissements sont diffusés dans les 24 heures suivant une décision de rappel |
| | Mesure dans laquelle l'information nutritionnelle sur les produits alimentaires inspectés est exacte | ≥ 80 pour cent des produits inspectés présentent une information nutritionnelle exacte |

Renseignements supplémentaires :

Enquête et rappel relatifs à la listériose - 2008 : <http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/concen/2008listeriaf.shtml>

Système de vérification de la conformité: <http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/meavia/man/ch18/table18f.shtml>

Plan d'action pour assurer la salubrité des aliments de l'ACIA :

<http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/concen/concengov/govplanf.shtml>

Risques liés aux zoonoses

Cette activité de programme vise à atténuer les risques associés à la propagation de maladies transmises ou transmissibles des animaux aux humains ou des humains aux animaux. Elle comprend la mise sur pied et la prestation de programmes et de services axés sur la biosécurité animale, ainsi que la surveillance, la prévention et le contrôle de la propagation de zoonoses comme la grippe H1N1 et l'influenza aviaire.

En 2010-2011, l'ACIA continuera de travailler avec ses intervenants en santé animale afin de mieux anticiper, prévenir et gérer les risques et les urgences liés à la santé des animaux. Plus particulièrement, à l'appui du projet Pré-CAN (Prévisions en santé des animaux au Canada), l'Agence prévoit appliquer des méthodes de prévision à son approche de gestion de la santé des animaux, notamment en acquérant et en exploitant de nouvelles connaissances pour anticiper les menaces d'origine zoonotique, les prévenir et s'y préparer. Dans un esprit de collaboration quant aux projets de prévisions, l'ACIA continuera de travailler avec des intervenants nationaux, comme le Réseau canadien de surveillance zoosanitaire (RCSZ), et des organismes internationaux, comme l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Dans le cadre de ses activités permanentes visant à atténuer les risques associés à l'éclosion de grippe H1N1, l'Agence prévoit poursuivre sa collaboration avec l'industrie et le grand public grâce à des initiatives découlant de *Cultivons l'avenir*, le cadre stratégique pour l'agriculture dirigé par Agriculture et Agroalimentaire Canada, et

²⁷ Les indicateurs de rendement établis déterminent les limites acceptables. L'ACIA poursuit son examen approfondi de tous ses indicateurs afin de s'assurer de leur caractère équitable, fiable et valable pour bien comprendre dans quelle mesure elle atteint ses résultats prévus. La phase I devrait aboutir à une nouvelle AAP et à un nouveau cadre de mesure du rendement (CMR) au printemps 2010.

grâce au Conseil pour la protection de la santé porcine au Canada. Le but de ces initiatives est d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de biosécurité améliorés pour tous les produits importants, notamment le porc, de manière à réduire la transmission de maladies et à protéger les intérêts des Canadiens. L'ACIA continuera également de travailler avec les responsables de la santé publique pour faire enquête sur toute autre situation dans laquelle les personnes infectées peuvent avoir été en contact avec des animaux des espèces sensibles.

La capacité de l'Agence à gérer ses ressources humaines et financières en vue d'exécuter cette activité de programme est évaluée à l'aide des indicateurs de rendement et des objectifs ci-dessous. Les faits saillants de la planification sont présentés à la section 2.1.2.

Tableau 2-2 : Sommaire de la planification - Risques liés aux zoonoses

| Activité de programme: Risques liés aux zoonoses | | | | | |
|--|-------------------------|---|-------------------------|--|-------------------------|
| Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars) | | | | | |
| 2010-2011 | | 2011-2012 | | 2012-2013 | |
| ETP | Dépenses prévues | ETP | Dépenses prévues | ETP | Dépenses prévues |
| 561 | 67,8 | 561 | 64,1 | 561 | 64,7 |
| Résultats attendus | | Indicateurs de rendement | | Objectifs | |
| La transmission de maladies animales aux humains est maîtrisée et demeure dans des limites acceptables ²⁸ | | Nombre de cas de grippe aviaire qui surviennent à l'extérieur de la zone de contrôle initiale | | Aucune propagation de la maladie à l'extérieur de la zone de contrôle initiale | |
| Renseignements supplémentaires : | | | | | |
| Les maladies animales : http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/disemala/disemalaf.shtml | | | | | |
| Virus de la grippe pandémique H1N1 : http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/disemala/swigri/swigrif.shtml | | | | | |

21

2.1.2 Faits saillants de la planification

Outre ses activités en cours, l'ACIA concentrera ses efforts sur les activités suivantes pour favoriser l'atteinte des résultats attendus :

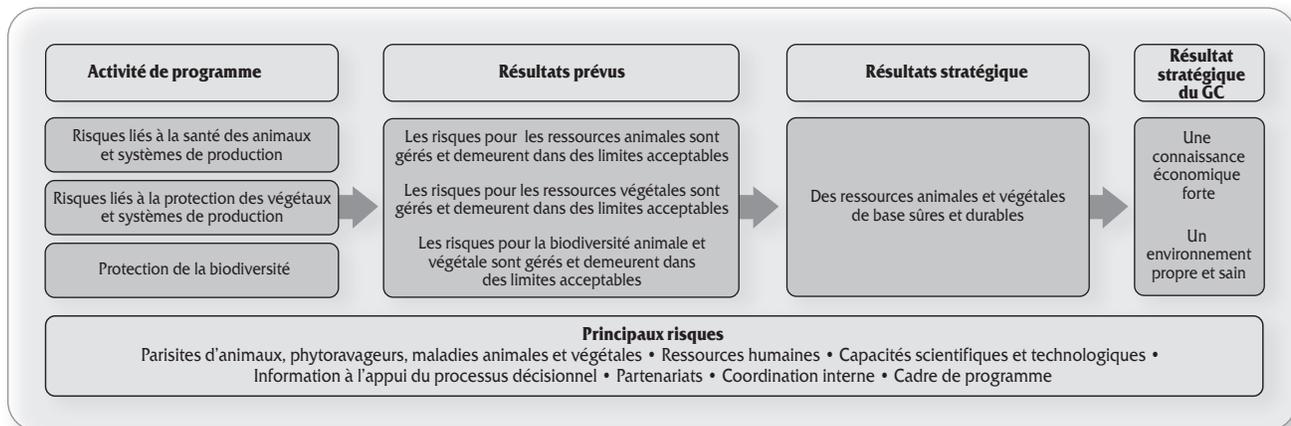
- Continuer à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le *Rapport de l'Enquêteur indépendante sur l'écllosion de listériose de 2008* et par le Sous-comité sur la salubrité des aliments du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, notamment en collaborant avec ses partenaires et l'industrie, en offrant davantage d'occasions de formation au personnel d'inspection et en améliorant l'accès de la population à l'information sur la salubrité des aliments;
- Travailler à la mise en œuvre du Système de vérification de la conformité (SVC) pour les programmes visant les produits non carnés;
- Réviser et mettre à jour les manuels, les politiques et les procédures, notamment sur la planification et la réalisation d'inspections fondées sur les risques, afin de s'attaquer aux secteurs à risque élevé;
- Poursuivre la mise en œuvre du PAASPAC en vue de renforcer la stratégie de prévention active, d'intervention rapide et de surveillance ciblée relativement à la salubrité des aliments;
- Continuer de travailler avec les partenaires, les intervenants nationaux et les organismes internationaux pour anticiper les menaces d'origine zoonotique, les prévenir et s'y préparer.

²⁸ Les indicateurs de rendement établis déterminent les limites acceptables. L'ACIA poursuit son examen approfondi de tous ses indicateurs afin de s'assurer de leur caractère équitable, fiable et valable pour bien comprendre dans quelle mesure elle atteint ses résultats prévus. La phase I devrait aboutir à une nouvelle AAP et à un nouveau CMR au printemps 2010.

2.1.3 Avantages pour les Canadiens

- La sécurité accrue du système alimentaire améliorera la santé des Canadiens en atténuant les cas d'écllosion d'agents pathogènes d'origine alimentaire.
- L'amélioration des activités de surveillance, de détection et de gestion des zoonoses réduira les risques que pose l'infection pour la santé humaine et l'économie au Canada.

2.2 Résultat stratégique 2 : Assurer le maintien des ressources végétales et animales



La prospérité économique présente et future des secteurs agricole et forestier du Canada repose sur des ressources animales et végétales saines et durables. C'est pourquoi l'ACIA améliore continuellement la conception et l'exécution de ses programmes visant les animaux et les végétaux dans le but d'atténuer et de gérer les risques. En vue de protéger l'environnement naturel des maladies animales et végétales, des parasites d'animaux et des phytoravageurs envahissants, l'ACIA travaille de façon intensive à protéger la biodiversité, en évaluant les nouveaux végétaux, suppléments²⁹, aliments du bétail et produits biologiques vétérinaires.

Voici les principaux risques stratégiques relevés dans le profil de risque de l'Agence qui pourraient l'empêcher de mener à bien son mandat à ce chapitre :

- Parasites d'animaux, phytoravageurs, maladies animales et végétales
- Ressources humaines
- Capacités scientifiques et technologiques
- Information à l'appui du processus décisionnel
- Partenariats
- Coordination interne
- Cadre de programme

Pour atténuer ces risques, l'Agence concentrera ses efforts en 2010-2011 sur les activités liées aux cinq priorités mentionnées à la section 2.1.

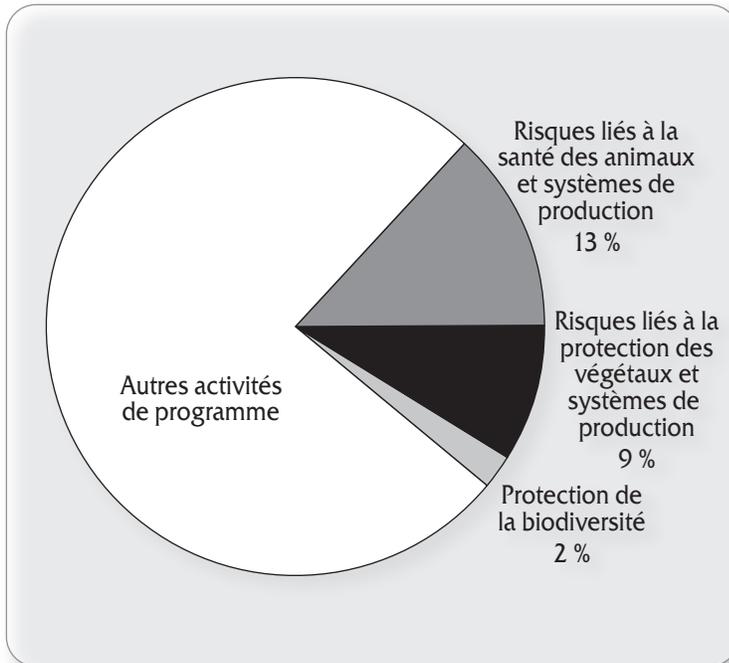
2.2.1 Sommaire des activités de programme

Le travail de l'Agence pour atteindre ce résultat stratégique est supervisé et évalué dans le contexte des trois activités de programme suivantes :

- Risques pour la santé des animaux et systèmes de production
- Risques liés à la protection des végétaux et systèmes de production
- Protection de la biodiversité

²⁹ Les nouveaux suppléments incluent les suppléments servant à améliorer l'état physique des sols ou à aider à la croissance des végétaux et au rendement des cultures.

2010-2011 Dépenses prévues



Risques liés à la santé des animaux et systèmes de production

Cette activité de programme vise à atténuer les risques pour la santé des animaux terrestres et aquatiques, des aliments du bétail et des produits animaux du Canada, ces ressources étant essentielles à la salubrité et à l’accessibilité des aliments de même qu’à la santé publique. Ces objectifs sont atteints grâce à l’atténuation des risques pour les animaux du Canada (les animaux d’élevage comme les animaux aquatiques) associés aux maladies réglementées, à la gestion des incidents et des urgences liés aux maladies animales, à la promotion et à la réglementation du bien-être des animaux, à la vérification de l’innocuité et de l’efficacité des aliments du bétail et des vaccins, ainsi qu’à la protection des ressources animales contre les menaces délibérées.

En 2010-2011, l’ACIA prévoit poursuivre la mise en œuvre du SVC dans le cadre du Programme des aliments du bétail afin d’améliorer le rendement de ce secteur sur les plans de l’inspection et de la conformité. Elle continuera également de travailler sur une stratégie d’évaluation de l’état de préparation et de déploiement du SVC qui, dans le future, servira comme outil d’inspection pour tous ses autres programmes.

Dans le cadre du programme *Cultivons l’avenir*, l’ACIA prévoit poursuivre ses travaux sur la traçabilité des animaux afin d’améliorer sa capacité à retracer les produits agricoles et agroalimentaires à des étapes précises de leur production, transformation et distribution. Ainsi, en élaborant un cadre de traçabilité et des approches en matière de collaboration fédérale, provinciale et territoriale, l’Agence continuera d’améliorer la durabilité des ressources animales du Canada. L’ACIA continuera de travailler avec certains groupes de l’industrie à l’établissement de stratégies de traçabilité et de plans de mise en œuvre pour leurs secteurs.

Dans le cadre de la Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d’élevage, l’ACIA prévoit travailler, en collaboration avec les provinces et les territoires, à l’amélioration du système de santé des animaux d’élevage du Canada pour relever les nouveaux défis liés à la santé animale. De plus, elle poursuivra la mise en œuvre de contrôles améliorés visant le bien-être des animaux en vue de mieux protéger la santé et le bien-être des animaux transportés, abattus dans des établissements agréés par le fédéral ou tués sans cruauté pour lutter contre les maladies.

En outre, l’Agence amorcera la mise en œuvre du Programme national de santé des animaux aquatiques (PNSAA), qui vise à maintenir la productivité des ressources aquatique du Canada en atténuant le risque d’introduction de maladies infectieuses préoccupantes au Canada. Pour en savoir plus sur le PNSAA, consultez le tableau sur les Initiatives horizontales dans la Section III.

La capacité de l’Agence à gérer ses ressources humaines et financières en vue d’exécuter cette activité de programme est évaluée à l’aide des indicateurs de rendement et des objectifs ci-dessous. Les faits saillants de la planification sont présentés à la section 2.2.2.

Tableau 2-3 : Sommaire de la planification – Risques liés à la santé des animaux et systèmes de production

Activité de programme : Risques liés à la santé des animaux et systèmes de production

| Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars) | | | | | |
|--|------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|
| 2010-2011 | | 2011-2012 | | 2012-2013 | |
| ETP | Dépenses prévues | ETP | Dépenses prévues | ETP | Dépenses prévues |
| 792 | 87,1 | 792 | 87,3 | 792 | 87,8 |

| Résultats attendus | Indicateurs de rendement | Objectifs |
|---|--|---|
| Les risques pour les ressources animales sont gérés et demeurent dans des limites acceptables ³⁰ | Mesure dans laquelle les données de l'ACIA révèlent l'introduction au Canada de maladies animales exotiques réglementées par des trajectoires particulièrement visées par règlement | Aucune preuve (confirmée par les données de l'ACIA) que des maladies animales exotiques réglementées ont été introduites au Canada par des trajectoires particulièrement visées par règlement |
| | Mesure dans laquelle les données de l'ACIA révèlent la propagation de maladies animales exotiques réglementées introduites au Canada pendant l'exercice en cours ³¹ | Aucune preuve (confirmée par les données de l'ACIA) de la propagation de maladies animales exotiques réglementées au-delà de la zone de contrôle initiale |
| | Mesure dans laquelle les usines d'équarrissage et les provenderies inspectées fonctionnent sans s'écarter de façon majeure du <i>Règlement sur les aliments du bétail</i> et du <i>Règlement sur la santé des animaux</i> (renforcement de l'interdiction frappant les aliments du bétail) ³² | Taux de conformité de ≥ 95 p. 100 |

Renseignements supplémentaires :

Programmes sur la santé des animaux : <http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/animaf.shtml>

Bien-être des animaux au Canada : <http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/trans/infrac.shtml>

Traçabilité du bétail : <http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/trac/tracf.shtml>

Risques liés à la protection des végétaux et systèmes de production

Cette activité de programme vise à atténuer les risques pour les ressources végétales du Canada, essentielles à la salubrité et à l'accessibilité des aliments de même qu'à la santé publique, à l'économie et à la durabilité environnementale. Ces objectifs sont atteints grâce à la réglementation des produits agricoles, à l'atténuation des risques pour les ressources végétales (les cultures comme les forêts) associés aux maladies et aux ravageurs réglementés, à la réglementation de l'innocuité et de l'intégrité des semences, des engrais et des produits végétaux, ainsi qu'à la gestion des incidents liés à la santé végétale. En outre, l'activité de programme permet de protéger les ressources végétales contre les menaces délibérées, d'évaluer les risques que pose l'adoption de nouvelles technologies pour l'environnement et de protéger les obtentions végétales.

30 Les indicateurs de rendement établis déterminent les limites acceptables. L'ACIA poursuit son examen approfondi de tous ses indicateurs afin de s'assurer de leur caractère équitable, fiable et valable pour bien comprendre dans quelle mesure elle atteint ses résultats prévus. La phase I aboutira à une nouvelle AAP et à un nouveau CMR qui devraient prendre effet au cours de l'exercice 2011-2012.

31 Cet indicateur ne tient compte que des maladies animales d'origine étrangère. L'ACIA participe aussi à un vaste éventail d'activités ciblées sur des maladies animales déjà établies au Canada. Les mesures de rendement à ce chapitre seront élaborées et communiquées dans les années à venir.

32 Parmi les écarts majeurs liés à l'interdiction frappant les aliments du bétail, mentionnons les preuves de contamination croisée des aliments pour les ruminants avec des matières interdites, la non-disponibilité des procédures écrites ou des dossiers requis en ce qui a trait à l'ESB et les violations liées aux étiquettes. Parmi les écarts majeurs liés au *Règlement sur les aliments du bétail*, citons les preuves de contamination croisée avec des médicaments, la non-disponibilité des dossiers requis en ce qui a trait au Règlement et les violations liées aux étiquettes.

En 2010-2011, l'Agence continuera de tenir compte des recommandations découlant de la vérification de 2008-2009 sur la protection des végétaux effectuée par le Bureau du vérificateur général. Ces mesures amélioreront la capacité de gestion de l'information dans le cadre du Programme de protection des végétaux, en plus de renforcer l'approche fondée sur les risques adoptée pour la conception et l'exécution du programme.

De plus, l'ACIA poursuivra la mise en œuvre de programmes de prévention et d'éradication ciblant les espèces envahissantes au Canada. Elle favorisera ainsi la viabilité des secteurs agricole et forestier canadiens en protégeant les ressources végétales contre les espèces envahissantes qui peuvent nuire au rendement et à la survie des produits végétaux commercialisables. Pour poursuivre ses activités de sensibilisation, l'ACIA maintiendra son programme de diffusion des règlements visant à freiner l'apparition et la propagation de ravageurs envahissants, tout en gardant informés la population, les intervenants et les industries touchées par la mise à jour de son site Web.

La capacité de l'Agence à gérer ses ressources humaines et financières en vue d'exécuter cette activité de programme est évaluée à l'aide des indicateurs de rendement et des objectifs ci-dessous. Les faits saillants de la planification sont présentés à la section 2.2.2.

Tableau 2-4 : Sommaire de la planification - Risques liés à la protection des végétaux et systèmes de production

| Activité de programme : Risques liés à la protection des végétaux et systèmes de production | | | | | |
|---|--|------------------|---|------------------|-------------------------|
| Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars) | | | | | |
| 2010-2011 | | 2011-2012 | | 2012-2013 | |
| ETP | Dépenses prévues | ETP | Dépenses prévues | ETP | Dépenses prévues |
| 660 | 61,3 | 607 | 54,7 | 607 | 55,2 |
| Résultats attendus | Indicateurs de rendement | | Objectifs | | |
| Les risques pour les ressources végétales sont gérés et demeurent dans des limites acceptables ³³ | Mesure dans laquelle les données de l'ACIA révèlent l'introduction et la propagation au Canada de nouveaux ravageurs et maladies exotiques, visés par règlement, qui risquent de nuire aux végétaux (maladies et ravageurs recensés dans la liste des parasites réglementés au Canada) | | Aucune preuve (confirmée par les données de l'ACIA) que de nouveaux ravageurs et maladies exotiques réglementés se sont introduits au Canada et se sont propagés par des trajectoires particulièrement visées par règlement | | |
| | Mesure du changement imputable à la présence de maladies ou de ravageurs réglementés pouvant nuire à des végétaux au-delà des zones réglementées | | Aucune preuve de l'élargissement imputable à l'activité humaine des zones atteintes par des maladies et des ravageurs pouvant nuire à des végétaux | | |
| | Mesure dans laquelle les risques liés à la protection des végétaux cernés par l'ACIA (à l'intérieur et à l'extérieur du Canada) sont communiqués aux intervenants touchés | | Une fois le risque menaçant la santé des végétaux cerné, l'information appropriée est communiquée aux intervenants concernés en moins d'un mois | | |
| Renseignements supplémentaires : | | | | | |
| Programmes de protection des végétaux : http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/plavegf.shtml | | | | | |
| Phytoravageurs : http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/pestrava/pestravaf.shtml | | | | | |
| Espèces exotiques envahissantes : http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/invent/refff.shtml | | | | | |

³³ Les indicateurs de rendement établis déterminent les limites acceptables. L'ACIA poursuit son examen approfondi de tous ses indicateurs afin de s'assurer de leur caractère équitable, fiable et valable pour bien comprendre dans quelle mesure elle atteint ses résultats prévus. La phase I aboutira à une nouvelle AAP et à un nouveau CMR qui devraient prendre effet au cours de l'exercice 2011-2012.

Protection de la biodiversité

La protection de la biodiversité du Canada est cruciale pour la durabilité de l'environnement canadien. La conception et l'exécution des programmes de protection de la biodiversité de l'ACIA, tout comme ses stratégies d'atténuation des risques, jouent un rôle important dans l'atténuation et la gestion des risques au chapitre de l'environnement (p. ex. les risques liés aux nouveaux végétaux, suppléments, aliments du bétail et produits biologiques vétérinaires). En outre, les programmes de l'Agence sont élaborés et exécutés pour évaluer et gérer les risques que pose l'introduction de nouveaux produits agricoles pour l'environnement.

En 2010-2011, l'ACIA continuera de travailler avec ses partenaires fédéraux pour faciliter la coordination et l'harmonisation des politiques et des démarches réglementaires. En outre, l'Agence continuera de renforcer sa capacité d'évaluation scientifique des nouveaux produits en vue de les enregistrer, de les disséminer en milieu ouvert et d'obtenir des autorisations de recherche.

26 La capacité de l'Agence à gérer ses ressources humaines et financières en vue d'exécuter cette activité de programme est évaluée à l'aide des indicateurs de rendement et des objectifs ci-dessous. Les faits saillants de la planification sont présentés à la section 2.2.2.

Tableau 2-5 : Sommaire de la planification – Protection de la biodiversité

| Activité de programme : Protection de la biodiversité | | | | | |
|---|--|------------------|--|------------------|-------------------------|
| Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars) | | | | | |
| 2010-2011 | | 2011-2012 | | 2012-2013 | |
| ETP | Dépenses prévues | ETP | Dépenses prévues | ETP | Dépenses prévues |
| 99 | 12,9 | 99 | 12,9 | 99 | 12,9 |
| Résultats attendus | Indicateurs de rendement | | Objectifs | | |
| Les risques pour la biodiversité animale et végétale sont gérés et demeurent dans des limites acceptables ³⁴ | Pourcentage des nouveaux produits inspectés qui sont conformes aux exigences et aux normes énoncées dans les autorisations pertinentes à des fins expérimentales ³⁵ | | Végétaux à caractères nouveaux : 90 p. 100 nouveaux suppléments ³⁶ : 95 p. 100 nouveaux aliments du bétail : 80 p. 100 produits biologiques vétérinaires : 80 p. 100 | | |
| Renseignements supplémentaires : | | | | | |
| Nouveaux aliments du bétail : http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/feebet/bio/bfeebetf.shtml | | | | | |
| Nouveaux suppléments : http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/fereng/tmemo/t-4-118f.shtml | | | | | |
| Végétaux à caractères nouveaux : http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/bio/pbobbvf.shtml | | | | | |

34 Les indicateurs de rendement établis déterminent les limites acceptables. L'ACIA poursuit son examen approfondi de tous ses indicateurs afin de s'assurer de leur caractère équitable, fiable et valable pour bien comprendre dans quelle mesure elle atteint ses résultats prévus. La phase I aboutira à une nouvelle AAP et à un nouveau CMR qui devraient prendre effet au cours de l'exercice 2011-2012.

35 Cet indicateur de rendement comprend des sous-indicateurs qui permettent d'évaluer la conformité de quatre types de nouveaux produits : les végétaux à caractères nouveaux, les nouveaux suppléments, les nouveaux aliments du bétail et les produits biologiques vétérinaires. Les indicateurs et les objectifs pour les sous-indicateurs Végétaux à caractères nouveaux et Nouveaux suppléments sont tirés du *Rapport sur le rendement* de 2008-2009; ceux des sous-indicateurs Nouveaux aliments du bétail et Produits biologiques vétérinaires ont été utilisés pour la première fois en 2009-2010.

36 Les suppléments nouveaux incluent les suppléments servant à améliorer l'état physique des sols ou à aider à la croissance des végétaux et au rendement des cultures.

2.2.2 Faits saillants de la planification

Outre ses activités en cours, l'ACIA concentrera ses efforts sur les activités suivantes pour favoriser l'atteinte des résultats attendus :

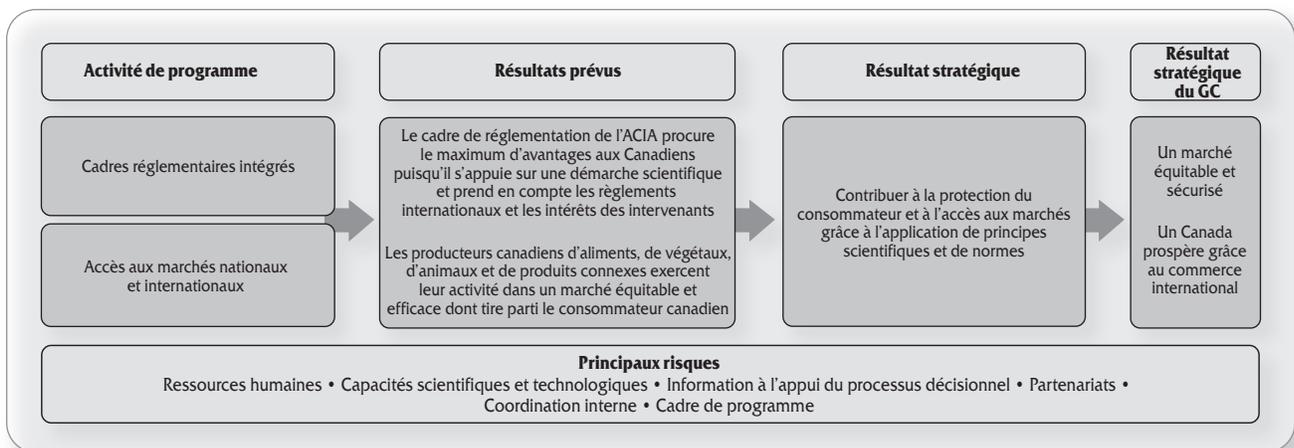
- Amorcer la mise en œuvre du Programme national de santé des animaux aquatiques;
- Mettre en œuvre des contrôles améliorés visant le bien-être des animaux dans le cadre de la Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage;
- Dans le cadre de *Cultivons l'avenir*, mettre en œuvre des initiatives de traçabilité afin de développer ou d'améliorer la capacité à retracer les produits agricoles et agroalimentaires à des étapes précises de leur production, transformation et distribution;
- Donner suite aux recommandations de la vérificatrice générale sur la protection des végétaux en vue d'améliorer la capacité de gestion de l'information et de renforcer l'approche fondée sur les risques adoptée pour la conception et l'exécution du Programme de protection des végétaux;
- Poursuivre la mise en œuvre de programmes d'éradication ciblant les espèces et les phytoravageurs envahissants;
- Continuer de travailler avec les partenaires au renforcement des politiques et des démarches réglementaires quant à la gestion des risques que pose l'introduction de produits agricoles pour l'environnement.

27

2.2.3 Avantages pour les Canadiens

- Les secteurs canadiens de l'agriculture, de l'aquaculture et de la foresterie profitent de la prévention et de la gestion des risques associés aux maladies animales et végétales ainsi qu'aux phytoravageurs.
- Les répercussions des nouveaux végétaux, suppléments, aliments du bétail et produits biologiques vétérinaires sont atténuées et gérées, ce qui accroît la confiance des Canadiens à l'égard de la sécurité de leur environnement.

2.3 Résultat stratégique 3: Contribuer à la protection du consommateur et à l'accès aux marchés grâce à l'application de principes scientifiques et de normes



Les programmes de l'ACIA aident à protéger le consommateur contre les pratiques commerciales déloyales et permettent aux entreprises agricoles et agroalimentaires canadiennes de pénétrer les marchés nationaux et internationaux et d'être compétitives. L'Agence travaille à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un cadre de réglementation qui permettra d'évaluer les risques pour le consommateur, dans le but de vérifier l'exactitude des renseignements fournis sur les étiquettes et le respect des exigences canadiennes et internationales concernant l'importation et l'exportation. Pour atteindre ces objectifs, l'ACIA mène également des activités de sensibilisation et de consultation auprès des principaux intervenants et partenaires, notamment l'industrie, les consommateurs ainsi que les organismes internationaux de commerce et de normalisation.

Voici les principaux risques stratégiques relevés dans le profil de risque de l'Agence qui pourraient l'empêcher de mener à bien son mandat à ce chapitre :

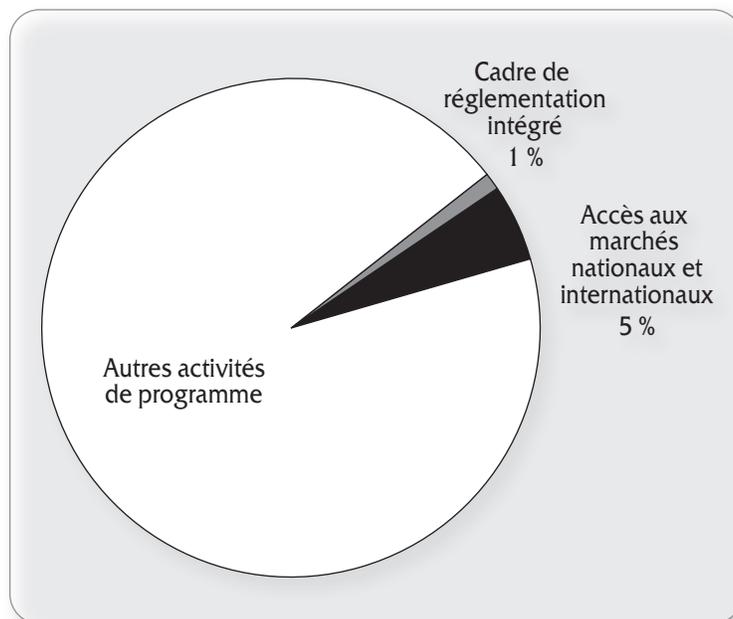
28

- Ressources humaines
- Capacités scientifiques et technologiques
- Information à l'appui du processus décisionnel
- Partenariats
- Coordination interne
- Cadre de programme

Pour atténuer ces risques, l'Agence concentrera ses efforts en 2010-2011 sur les activités liées aux cinq priorités mentionnées à la section 2.1.

2.3.1 Sommaire des activités de programme

2010-2011 Dépenses prévues



Le travail de l'Agence pour atteindre ce résultat stratégique est supervisé et évalué dans les contextes de deux activités de programme suivantes :

- Cadre de réglementation intégré
- Accès aux marchés nationaux et internationaux

Cadre de réglementation intégré

Cette activité de programme contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un cadre de réglementation national et international pour les aliments, les animaux, les végétaux et les produits connexes. L'Agence poursuit cet objectif en s'efforçant de créer et de mettre à jour un cadre de réglementation cohérent, transparent, scientifique et axé sur les

résultats. En outre, elle continue d'améliorer son processus d'élaboration de règlements, notamment en mettant davantage l'accent sur l'évaluation du rendement et l'analyse économique. En plus d'appuyer les activités de l'ACIA qui visent à gérer les risques liés aux aliments, aux animaux et aux végétaux, ce cadre intègre les principes de marché équitable et concurrentiel qui s'appliquent au secteur agroalimentaire. Les programmes de l'ACIA protègent également le consommateur contre les fausses déclarations concernant la qualité et la quantité; ils

permettent de vérifier l'exactitude des renseignements fournis sur les étiquettes des aliments et dans les publicités, de même que la qualité et l'efficacité des étiquettes de certains intrants agricoles. De plus, l'Agence aide à fournir de l'information exacte aux consommateurs, ce qui les éclaire dans leurs choix de produits alimentaires.

En 2010-2011, conformément à la Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation (DCRR), l'ACIA prévoit améliorer le cadre de réglementation horizontal des programmes destinés au secteur agroalimentaire. Dans le cadre de ses activités permanentes visant à protéger le consommateur contre les pratiques déloyales ou peu sûres, l'ACIA entend moderniser les lois et règlements visant les aliments et leur salubrité, les animaux, les végétaux et les produits connexes, ainsi que le système de frais d'utilisation de l'Agence. Elle souhaite ainsi proposer un système de réglementation plus efficace, plus efficient et plus responsable qui protégera davantage le consommateur tout en facilitant le commerce et la collaboration. Plus précisément, l'Agence compte modifier les dispositions du *Règlement sur la santé des animaux* qui portent sur le transport sans cruauté et l'identification des porcs, de même que le *Règlement sur le miel*. Elle compte ainsi instaurer des normes de rendement et renforcer les mesures d'application, définir les éléments d'un système national de traçabilité des porcs, et se conformer aux normes internationales.

L'Agence prévoit également renforcer et développer des partenariats internationaux afin de gérer les risques liés à la protection des végétaux avant leur arrivée au Canada. L'ACIA et ses partenaires internationaux travailleront ensemble à cerner les risques liés à la protection des végétaux et à y faire face plus tôt dans le cycle de production et d'approvisionnement des végétaux.

La capacité de l'Agence à gérer ses ressources humaines et financières en vue d'exécuter cette activité de programme est évaluée à l'aide des indicateurs de rendement et des objectifs ci-dessous. Les faits saillants de la planification sont présentés à la section 2.3.2.

Tableau 2-6 : Sommaire de la planification - Cadre de réglementation intégré

| Activité de programme : Cadre de réglementation intégré | | | | | |
|--|---|------------------|--|------------------|-------------------------|
| Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars) | | | | | |
| 2010-2011 | | 2011-2012 | | 2012-2013 | |
| ETP | Dépenses prévues | ETP | Dépenses prévues | ETP | Dépenses prévues |
| 66 | 9,7 | 66 | 9,7 | 66 | 9,9 |
| Résultats attendus | Indicateurs de rendement | | Objectifs | | |
| Le cadre de réglementation de l'ACIA procure le maximum d'avantages aux Canadiens puisqu'il s'appuie sur une démarche scientifique et prend en compte les règlements internationaux et les intérêts des intervenants | Pourcentage des initiatives de réglementation qui respectent les exigences de publication dans la partie I ou II de la <i>Gazette du Canada</i> | | ≥ 95 pour cent | | |
| | Mesure dans laquelle la quantité nette, la composition, l'étiquetage et la publicité des produits alimentaires inspectés sont exacts | | 70 pour cent des produits, des étiquettes et des publicités inspectés sont représentés avec exactitude ³⁷ | | |
| Renseignements supplémentaires : | | | | | |
| Lois et règlements : http://www.inspection.gc.ca/francais/reg/regf.shtml | | | | | |
| Guide d'étiquetage et de publicité sur les aliments : http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/labeti/guide/tocf.shtml | | | | | |

³⁷ En se basant sur le plus haut niveau de risque, l'Agence procède à des inspections ciblées des produits, des étiquettes et des publicités pour trouver ceux qui risquent de ne pas être conformes. Ainsi, un objectif de 70 pour cent est jugé approprié.

Accès aux marchés nationaux et internationaux

Les programmes de l'ACIA qui s'inscrivent dans cette activité de programme permettent aux secteurs agricoles, agroalimentaires, forestiers et halieutiques de pénétrer les marchés nationaux et internationaux. Cette activité de programme contribue à garantir l'harmonisation des normes, des règlements et des exigences nationaux et internationaux, en plus de veiller à ce que la salubrité et la qualité des produits alimentaires, végétaux et animaux du Canada soient reconnues partout dans le monde. Au nombre des activités de l'Agence, citons l'inspection des produits importés pour vérifier leur conformité aux exigences canadiennes, la délivrance de certificats d'exportation pour aider les producteurs canadiens à se conformer aux exigences des autres pays, de même que la participation à la négociation et à l'élaboration de normes et d'ententes internationales reposant sur des principes scientifiques.

En 2010-2011, l'ACIA prévoit continuer à moderniser la certification des importations et des exportations, et, notamment, mettre en œuvre la certification électronique afin de faciliter le commerce et l'accès aux marchés pour l'industrie canadienne. La certification électronique simplifie la gestion de l'information et des exigences relatives aux certificats d'importation et d'exportation. Elle permet en outre à l'Agence de suivre l'évolution des exigences réglementaires. Ainsi, les organismes de réglementation étrangers font davantage confiance aux produits canadiens, car ils reçoivent de l'information précise en temps opportun.

En octobre 2009, l'ACIA a nommé un chef négociateur de l'accès aux marchés techniques qui avait pour tâche de contribuer à l'élaboration de stratégies bilatérales et plurilatérales d'accès aux marchés techniques et de diriger des équipes techniques pluridisciplinaires de négociation ainsi que la participation de l'ACIA à des missions ministérielles. Sous la direction du chef négociateur de l'accès aux marchés techniques, l'Agence offrira un soutien technique au commerce au Secrétariat à l'accès aux marchés (SAM), qui fait partie d'AAC. Le SAM a pour mission de mieux coordonner les initiatives gouvernementales avec les producteurs et l'industrie afin de s'attaquer de manière dynamique et stratégique aux nouveaux marchés et de maintenir sa compétitivité à l'échelle mondiale.

De plus, l'ACIA continuera d'appuyer le mandat du Canada à l'étranger en fournissant aux partenaires commerciaux et aux importateurs de l'information scientifique qui traite de la salubrité des porcs et des produits de porc canadiens et des défis liés aux marchés du canola et du lin. Dans les pays visés ou potentiellement visés par une interdiction d'importation, l'ACIA continuera d'aider les principaux organismes et responsables à prendre des décisions éclairées quant à la salubrité des produits du Canada.

La capacité de l'Agence à gérer ses ressources humaines et financières en vue d'exécuter cette activité de programme est évaluée à l'aide des indicateurs de rendement et des objectifs ci-dessous. Les faits saillants de la planification sont présentés à la section 2.3.2.

Tableau 2-7 : Sommaire de la planification - Accès aux marchés nationaux et internationaux

Activité de programme : Accès aux marchés nationaux et internationaux

| Ressources humaines (ETP) et Dépenses prévues (en millions de dollars) | | | | | |
|--|------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|
| 2010-2011 | | 2011-2012 | | 2012-2013 | |
| ETP | Dépenses prévues | ETP | Dépenses prévues | ETP | Dépenses prévues |
| 528 | 32,3 | 528 | 32,3 | 528 | 32,5 |

| Résultats attendus | Indicateurs de rendement | Objectifs |
|---|--|--|
| Les producteurs canadiens d'aliments, de végétaux, d'animaux et de produits connexes exercent leur activité dans un marché équitable et efficace dont tire parti le consommateur canadien | Mesure dans laquelle les expéditions agréées d'aliments, d'animaux et de végétaux respectent les exigences d'importation imposées par le pays de destination | ≥ 99 pour cent des expéditions répondent aux exigences |

Renseignements supplémentaires :

Bureau de la protection des obtentions végétales : <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/pbrpov/pbrpovf.shtml>
 Exportation d'aliments : <http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/expf.shtml>
 Programme zoosanitaire à l'exportation : <http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/export/exportf.shtml>
 Exportation des végétaux : <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/expf.shtml>

2.3.2 Faits saillants de la planification

Outre ses activités en cours, l'ACIA concentrera ses efforts sur les activités suivantes pour favoriser l'atteinte des résultats attendus :

- Moderniser les lois et les règlements visant les aliments et leur salubrité, les animaux, les végétaux et les produits connexes;
- Faciliter le commerce et maintenir l'accès aux marchés pour l'exportation d'aliments, de végétaux et d'animaux canadiens en appuyant le mandat du Canada à l'étranger, en mettant en œuvre la certification électronique et en offrant du soutien technique au Secrétariat à l'accès aux marchés;
- Influencer sur l'établissement d'ententes et de normes internationales en présentant des données scientifiques éprouvées qui garantissent la salubrité des aliments importés au Canada;
- Renforcer et développer les partenariats internationaux afin de gérer les risques liés à la protection des végétaux avant leur arrivée au Canada.

2.3.3 Avantages pour les Canadiens

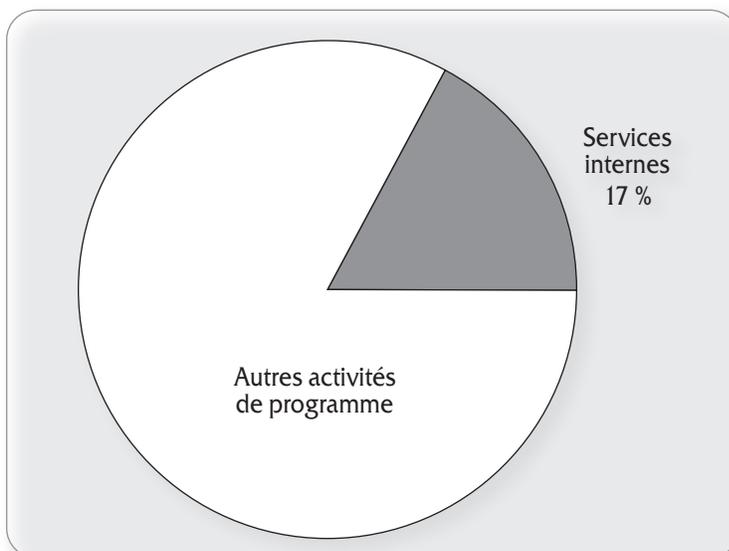
- Les Canadiens auront accès à l'information nutritionnelle et aux autres renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées lorsqu'ils achètent des produits alimentaires et agricoles.
- Des systèmes de réglementation efficaces et la consolidation des normes et des techniques d'inspection concernant les produits alimentaires, animaux et végétaux assureront une position commerciale forte et un soutien à l'accès aux marchés.

2.4 Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont administrées de façon à répondre aux besoins des programmes et aux autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance; services de communication; services juridiques; services de gestion des ressources humaines; services de gestion des finances; services de gestion de l'information; services des technologies de l'information; services immobiliers; services de gestion de la sécurité; services de gestion de l'environnement; services de gestion du matériel; services d'approvisionnement; services de gestion des voyages et autres services administratifs; infrastructures et capacités scientifiques.

2.4.1 Sommaire des activités de programme

2010-2011 Dépenses prévues



Cette activité de programme est conforme aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor. Fiables, durables et abordables, les services internes permettent aux différents secteurs d'activité d'aider l'Agence à exercer ses responsabilités en vue d'atteindre ses trois résultats stratégiques. Les services et les opérations internes aident à garantir que les ressources de l'Agence ciblent des secteurs à risque élevé, tout en traitant les questions relatives aux ressources administratives et humaines et aux immobilisations.

En 2010-2011, l'ACIA prévoit améliorer ses services internes en renforçant l'intégration des services des directions générales et des services ministériels afin d'offrir un meilleur soutien

aux gestionnaires. L'Agence continuera à pratiquer une gestion prudente de ses immobilisations ainsi que de ses ressources financières et autres. De plus, elle entend s'orienter vers la planification horizontale fondée sur les priorités des secteurs d'activité de l'Agence (salubrité des aliments, santé des animaux et protection des végétaux).

Pour suivre l'évolution de l'environnement et demeurer compétitive, l'Agence entend moderniser sa méthode de gestion des activités, des ressources humaines et de l'information, ses services de technologies de l'information, sa stratégie de planification des immobilisations, ainsi que sa méthode de gestion des pratiques scientifiques. Son but est de renforcer ses fonctions habilitantes et de veiller à ce qu'elles appuient le processus décisionnel et, de façon générale, les exigences et les plans de l'Agence.

Pour atteindre ces objectifs, l'ACIA poursuivra l'élaboration de la Solution de production de rapports sur la gestion du rendement (SPRGR), qui consiste à fournir, en temps opportun, de l'information sur le rendement qui soit accessible, fiable et bien étayée. De plus, elle poursuivra la mise en œuvre du *Plan de renouvellement de l'effectif* pour 2008-2013, qui est axé sur cinq grands domaines de la gestion des personnes : l'engagement des employés, le renforcement des capacités, le développement du leadership, le recrutement de nouveaux talents et une architecture à l'appui de la gestion des ressources humaines. Ce plan vient compléter l'initiative fédérale de renouvellement de la fonction publique, qui vise à maintenir l'excellence dans la prestation des services aux Canadiens.

En 2010-2011, l'ACIA intégrera à son cadre d'apprentissage une structure de gouvernance qui délimitera clairement les rôles et les responsabilités en matière d'apprentissage. L'Agence travaillera également à l'élaboration d'un cadre de développement du leadership qui rassemblera les programmes internes et externes en vigueur et qui permettra aux employés de suivre leur évolution depuis leur entrée en fonction jusqu'à leur retraite. Les employés pourront ainsi mieux planifier leur formation et leur perfectionnement de façon à atteindre l'excellence dans leur travail.

De plus, l'Agence déploiera des efforts considérables pour s'acquitter de ses obligations découlant de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. L'ACIA travaille à la mise en œuvre d'un plan d'action pluriannuel pour accroître la surveillance, la coordination et la reddition de comptes concernant le traitement des demandes de renseignements et la protection du droit des Canadiens à la vie privée. Les améliorations prévues tiennent compte de la priorité d'améliorer la transparence en vue de maintenir la confiance du public et des intervenants à l'égard du travail de l'Agence.

La capacité de l'Agence à gérer ses ressources humaines et financières en vue d'exécuter cette activité de programme est présentée dans le tableau qui suit. Les faits saillants de la planification sont présentés à la section 2.4.2.

Tableau 2-8 : Sommaire de la planification – Services internes

Activité de programme: Services internes

Ressources humaines (ETP) et Dépenses prévues (en millions de dollars)

| 2010-2011 | | 2011-2012 | | 2012-2013 | |
|-----------|------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|
| ETP | Dépenses prévues | ETP | Dépenses prévues | ETP | Dépenses prévues |
| 1 036 | 118,6 | 1 039 | 118,7 | 1 028 | 118,3 |

Renseignements supplémentaires :

Plan de renouvellement de l'ACIA : <http://www.inspection.gc.ca/francais/hrrh/renpla/renplanf.shtml>

Évaluations fondées sur le Cadre de responsabilisation de Gestion de l'ACIA:

<http://www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/assessments-evaluations/assessments-evaluations-fra.asp>

Plan d'action économique du Canada

En 2009, le gouvernement fédéral s'est engagé à investir environ 24 millions de dollars sur deux ans dans la modernisation des laboratoires de l'ACIA. L'Agence mettra en œuvre 13 initiatives comportant 30 projets dans 6 provinces et 7 laboratoires : Burnaby, Calgary, Dartmouth, Lethbridge, Ottawa, Saskatoon et Saint-Hyacinthe. Cet investissement améliorera le milieu de travail des scientifiques et des chercheurs, qui accroîtront les activités de recherche et de développement qui contribuent à la santé et à la sécurité de la population canadienne.

Tableau 2-9 : Sommaire de la planification - Plan d'action économique du Canada

| Plan d'action économique du Canada | | |
|---|--|------------------|
| <i>Prévision des dépenses 2009-2010 (en millions de dollars)</i> | <i>2010-2011 Dépenses prévues (en millions de dollars)</i> | |
| 9,8 | 14,2 | |
| Résultats attendus | Indicateurs de rendement | Objectifs |
| L'entretien différé à sept laboratoires est étudié afin de moderniser l'équipement et d'améliorer les normes de sûreté. | Pourcentage des projets compétés à la date d'échéance | 100 pour cent |
| | Pourcentage des fonds du PAEC dépensés | 100 pour cent |

2.4.2 Faits saillants de la planification

Outre ses activités en cours, l'ACIA concentrera ses efforts sur les activités suivantes pour favoriser l'atteinte des résultats attendus :

- Améliorer ses services internes afin d'offrir un meilleur soutien aux gestionnaires;
- Poursuivre l'élaboration d'un processus d'approbation pour la planification par secteur d'activité, la gestion des ressources et la gestion du rendement;
- Poursuivre la mise en œuvre du *Plan de renouvellement de l'effectif* pour 2008-2013, y compris la création d'un cadre d'apprentissage solide;
- Continuer de travailler à l'amélioration des processus, des infrastructures et des capacités scientifiques pour mieux gérer les risques, répondre aux besoins futurs et appuyer le processus décisionnel;
- Répondre aux exigences opérationnelles grâce à des services fiables et durables de gestion de l'information et de technologies de l'information;
- Dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, moderniser les laboratoires pour accroître les activités de recherche et de développement;
- Poursuivre les activités du programme d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels grâce à son plan d'action pluriannuel.

Section III – Renseignements supplémentaires

3.1 Liste de tableaux de renseignements supplémentaires

- Achats écologiques
- Initiatives horizontales
- Les prochaines évaluations et vérifications internes
- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- Recension des dépenses en capital
- Frais d'utilisation

34

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez cliquer sur le lien suivant:

<http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/index-fra.asp>